



mutuelles associées
Monceau
Assurances

Sommaire

Rapport du conseil d'administration	p.5
Rapport des Commissaires aux comptes.....	p.15
Comptes de résultat.....	p.16
Bilan.....	p.20
Annexe aux comptes 2004.....	p.23

CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Présidents Honoraires :**
- Alain Delaunoy**, Président honoraire de Capma & Capmi
 - André Jannin**, Président honoraire de la Mutuelle Centrale de Réassurance
 - Wim Jean de Zeeuw**, Président honoraire de la Mutuelle Centrale de Réassurance
- Président :**
- Paul Tassel**, Président du conseil d'administration de l'Union des Mutuelles d'Assurance Monceau - à compter du 30 juin 2005
- Vice-Présidents :**
- Bernard Desrousseaux**, Président du conseil d'administration de la Caisse Industrielle d'Assurance Mutuelle
 - Jean-Pierre Thiolat**, Président du conseil de surveillance de Monceau Générale Assurances
- Administrateurs :**
- Robert Choplin**, Président honoraire de la Mutuelle Centrale de Réassurance
 - Bruno Rousset**, Président du conseil de surveillance d'April Group
 - Jean-Pierre Seroïn**, Président du conseil d'administration de Capma & Capmi - Président du conseil d'administration de Monceau Assurances jusqu'au 30 juin 2005
 - Alain Wicker**, Président de La Française de Placements
 - Capma & Capmi**, représentée par Jean-Pierre Vigneron, Vice-président de Capma & Capmi - à compter du 30 juin 2005
 - Mutuelle Centrale de Réassurance**, représentée par Michel Ficheux, Président de l'Unavie - à compter du 30 juin 2005
 - L'Union des Mutuelles d'Assurance Monceau**, représentée par Philippe Desage - à compter du 30 juin 2005

DIRECTION GÉNÉRALE

Direction générale :	Gilles Dupin , Directeur général de Capma & Capmi, Président du directoire de Monceau Retraite & Épargne Président du conseil d'administration de la Mutuelle Centrale de Réassurance
Directeurs généraux adjoints :	Daniel Antoni , Directeur général de la Mutuelle Centrale de Réassurance, Président du directoire de Monceau Générale Assurances, en charge de l'ensemble des opérations d'assurance non vie directes et acceptées Robert Bourreau-Guérinière , Secrétaire Général, Directeur général de l'Union des Mutuelles d'Assurances Monceau et de la Caisse Industrielle d'Assurance Mutuelle

DIRECTION (*)

Brigitte Baillot	Directeur des affaires juridiques et fiscales vie
Dominique Davier	Directeur des études et de l'actuariat vie
Maryse Garuchet	Directeur de la gestion des sinistres IARD
Anne-Cécile Martinot	Directeur de la planification et du contrôle
Marc Billaud	Directeur de la gestion des assurances de personnes
Bruno Depeyre	Directeur de l'organisation et des systèmes d'information
Philippe Desage	Directeur des ressources humaines et de la communication interne
Pierre Lacoste	Directeur des opérations de réassurance
Henry Lagache	Directeur de la comptabilité
Pierre Michaud	Directeur du développement des opérations vie
Jean-Marc Poisson	Directeur de la souscription et de l'animation commerciale non vie

CONSEILLER SCIENTIFIQUE

Professeur Alain Montfort, Inspecteur général de l'INSEE, Professeur à l'École Polytechnique et au Conservatoire National des Arts et Métiers

() membres de direction des sociétés adhérentes de Monceau Assurances, de leurs filiales et des GIE qu'elles ont constitués.*

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES COMPTES COMBINÉS DE L'EXERCICE 2004

Messieurs,

Dans un contexte économique contrasté, évoluant dans un environnement financier longtemps incertain, marqué en particulier par un niveau des taux d'intérêt à long terme contraire aux attentes les plus courantes, l'activité déployée par les sociétés composant le périmètre de combinaison et les résultats qu'elles ont affichés constituent de véritables motifs de satisfaction. Dans les métiers non-vie, en assurance comme en réassurance, la priorité continue d'être donnée à la qualité technique plutôt qu'au volume des primes encaissées. Tiré par l'activité en assurance vie, le chiffre d'affaires progresse de 6 % à 463 M€. Les résultats affichés sont consolidés à un niveau légèrement supérieur à celui de l'an dernier, déjà qualifié de remarquable, ce qui paraît d'autant plus méritoire que l'année 2004 n'a pas bénéficié des mêmes éléments de recettes exceptionnelles que 2003. Les réserves dont l'ensemble est à présent doté de plus de 600 M€, en incluant les plus-values latentes, permettent d'appréhender le développement futur avec sérénité et confiance.

L'environnement économique

Dans le prolongement des tendances dessinées en 2003, 2004 aura été une année de **forte croissance de l'économie mondiale**, probablement la plus élevée de la dernière décennie, en témoignent l'augmentation particulièrement perceptible, de 10 %, du commerce international et la hausse des taux de fret maritime qui en est résultée.

Cette croissance a été en particulier **vive aux États-Unis**, où les anticipations de réduction de l'activité économique, annoncées comme inévitables par les détracteurs de l'exécutif américain, année électorale oblige, ont été à peine perçues dans le courant du quatrième trimestre. Avec une augmentation globale estimée à 4,4 %, le PIB américain a progressé à un rythme supérieur au 3 % affiché en 2003. Les racines de ce dynamisme économique se retrouvent tout à la fois dans la consommation et les investissements des ménages, dans les investissements des entreprises, et dans la vigueur des exportations. Ces différents secteurs auront concouru à ces performances d'ensemble. Certes,

celles-ci ont été permises par l'aggravation d'un certain nombre de déficits, qui, à terme, devront être corrigés. Le déficit de la balance des paiements courants n'a cessé de se creuser, de moins en moins financé par l'entrée de capitaux. Mais nul ne saurait prédire l'ampleur de ces ajustements, ni le moment auquel ils surviendront.

Dans le prolongement également des années antérieures, l'Asie émergente a, à nouveau, joué un rôle déterminant, affichant une progression d'ensemble pour 2004 évaluée à 7,8 %, identique à celle de 2003, contribuant ainsi à plus de 40 % de la croissance mondiale.

Au premier rang, la **Chine**, avec un taux de croissance de 9,2 %, a acquis le statut de **moteur de l'économie mondiale**. Ses faibles prix de revient et une monnaie nationale sous-évaluée procurent aux exportations chinoises un avantage incontestable sur les marchés internationaux. Ses importations ont tiré l'ensemble des pays de la zone Asie, mais également ceux de la zone émergente sud américaine, fortement exportatrice des matières premières indispensables pour nourrir la croissance chinoise.



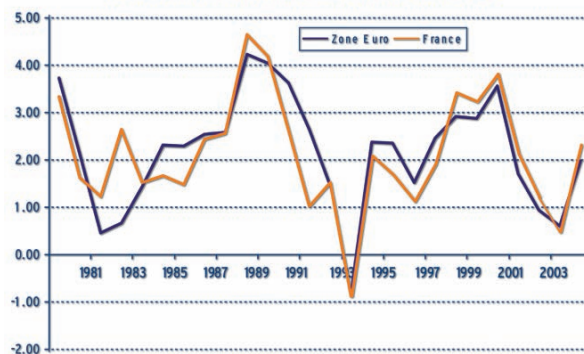
La hausse des prix du pétrole et de ceux des matières premières, particulièrement sensible concernant les métaux communs, a fait renaître des inquiétudes quant à l'émergence de poussées inflationnistes, qui peuvent étonner lorsque l'on rappelle que les craintes de déflation ont préoccupé, pratiquement jusqu'en 2003, les banques centrales et les gouvernements. Ces appréhensions se sont rapidement dissipées à court terme, les risques d'inflation s'avérant en pratique contenus.

Par contraste, les économies de la zone euro paraissent bien ternes. L'ensemble de la zone a connu une croissance de son PIB de l'ordre de 1,8 %, certes meilleure que le taux de 0,6 % qui a sanctionné les médiocres performances de la zone en 2003, mais qui, à nouveau, recouvre des situations très disparates.

Etats-Unis : commandes nouvelles de bien durables



La croissance en France et dans la zone euro



L'Allemagne, principal partenaire économique de la France, semble être sortie de la phase de récession perceptible jusqu'en 2003, grâce à la vigueur de ses exportations. S'agissant de la France, beaucoup ne manqueront pas de se réjouir du taux de croissance enregistré, 2,2 %, supérieur pour la septième année consécutive à la moyenne européenne. C'est oublier que cette situation doit beaucoup à la reconstitution des stocks, mais surtout à la vigueur de la dépense des ménages, incontestablement favorisée par les mesures fiscales prises en faveur des donations en franchise de droit, les prélèvements anticipés autorisés sur l'épargne salariale, ou les facilités accordées par le système bancaire pour favoriser l'accès des ménages à la propriété. La balance commerciale est devenue déficitaire en 2004, conséquence du renchérissement du prix des matières premières importées, du cours de change de l'euro contre le dollar qui pénalise les

L'inflation dans la zone euro



exportations et d'une nouvelle dégradation générale de la compétitivité des entreprises. Par ailleurs, la dette publique ne cesse de progresser, atteignant 65 % du PIB, incompatible en niveau comme en évolution avec les principes posés par le pacte de convergence qui était pourtant, voici quelques années, la référence dictant les choix économiques effectués par notre pays.

Taux d'intérêt à long terme : les pronostics déjoués

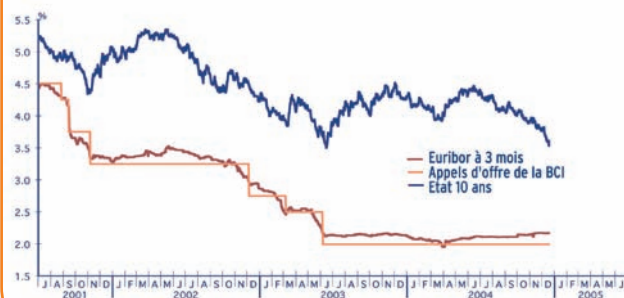
Avec un niveau de croissance économique élevé, même s'il n'est pas homogène, le **maintien des taux d'intérêt à long terme à un niveau historiquement bas** constitue la seconde caractéristique inattendue de cet exercice 2004.

Même s'ils anticipaient une activité économique moindre que celle qui a été effectivement enregistrée, de nombreux opérateurs s'accordaient pour penser qu'une remontée des taux longs paraissait inévitable à court terme. Les besoins de financement du déficit public et les craintes de résurgence inflationniste auraient également dû favoriser cette évolution. C'est l'inverse qui s'est produit.

Dans la quasi totalité des pays, les taux à 10 ans sur emprunts d'état ont été orientés à la baisse à partir de l'été, pour finir l'année à des niveaux inférieurs à ceux de la fin de 2003. Anticipation négative sur une évolution future de la croissance économique ? Cette explication ne paraît pas compatible avec l'écrasement des « spreads » observé sur les taux corporate tout au long de 2004.

Taux d'intérêts à long terme, les conséquences pour le groupe

France : taux d'intérêts



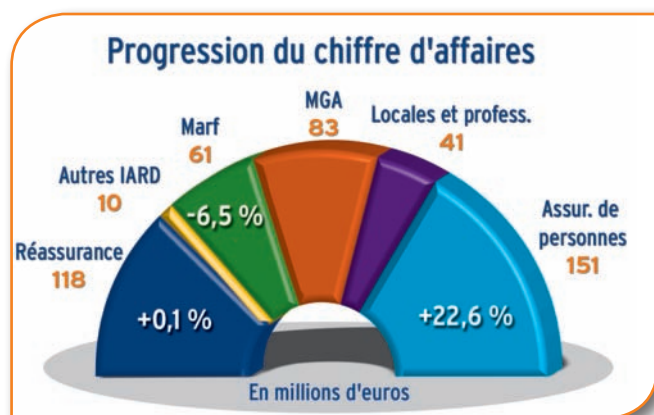
Cette situation n'est évidemment pas sans conséquence sur les comptes et l'activité des entreprises incluses dans le périmètre de combinaison. Tout d'abord, elle favorise la valorisation des actifs obligataires, faisant apparaître d'importantes plus-values latentes qui viennent avantageusement flatter le niveau de la marge de solvabilité constituée. Ce phénomène est évidemment perceptible au niveau combiné, mais il convient de rester lucide et de continuer d'apprécier principalement la solvabilité de l'ensemble à partir de ses fonds propres comptables, au demeurant substantiels.

En revanche, ce maintien des taux d'intérêt à un niveau bas **pèse sur la rentabilité future des fonds en euros** des contrats d'assurance vie diffusés par Capma & Capmi et la filiale Monceau Retraite & Épargne, les cotisations collectées étant investies à des taux moins élevés que ceux servis aux sociétaires au cours des années récentes. De manière plus générale, il se traduira par de moindre produits financiers futurs, qui ne pourront contribuer de la même façon à l'équilibre des résultats techniques, avec les conséquences tarifaires qui devront, un jour, en découler.

Il rend également plus pénalisantes les règles de calcul des **droits acquis par les adhérents des différents régimes de retraite en points**, puisque, par application des dispositions réglementaires, celles-ci sont évaluées, de façon curieuse, sans la moindre référence au taux de rendement des actifs détenus dans le cadre de ces régimes, mais en fonction du taux moyen des emprunts d'état à 10 ans. Cette situation de taux bas, si elle perdurait, pourrait contrarier, sans véritable justification actuarielle, la politique de revalorisation de la valeur de service de ces régimes de retraite, du Régime Collectif de Retraite de Capma & Capmi en particulier. Ce régime, grâce aux efforts consentis et à la politique rigoureuse développée depuis plusieurs années, répond pour la première fois à la fin de 2004 aux normes d'appréciation du taux de couverture normalement applicables à l'horizon 2009, autorisant en principe une revalorisation du point de retraite, dont la valeur est gelée depuis 1997.

Enfin, les marchés boursiers mondiaux auront connu une année mitigée comparée aux performances qu'ils auront enregistrées durant les trois derniers trimestres de 2002 et l'année 2003, d'autant que les grandes entreprises n'ont cessé de communiquer sur l'amélioration de leurs profits et de leurs marges. Sans doute celle-ci était

elle déjà anticipée par les opérateurs et inscrite dans les valorisations de 2003. Toujours est il que pendant plusieurs mois les marchés n'ont suivi aucune tendance affirmée, avant de connaître un dernier trimestre plus brillant, permettant d'afficher des performances plus en rapport avec les attentes des investisseurs. Les indices américains Dow Jones et SNPI 500 progressaient respectivement de 3,1 % et 9,0 %, le Nikkei de 7,6 %, et l'Eurostoxx 50 de 6,9 %. L'indice CAC de la place de Paris aux alentours de 3 820 points s'inscrivait pour sa part en hausse de 7,4 %. Ce rebond enregistré en fin d'année a permis de reprendre la quasi-totalité des provisions pour risque d'exigibilité résiduelles, mais sans conséquence sur le niveau des résultats puisque ces provisions ont été reclassées en capitaux propres dans le bilan d'ouverture.

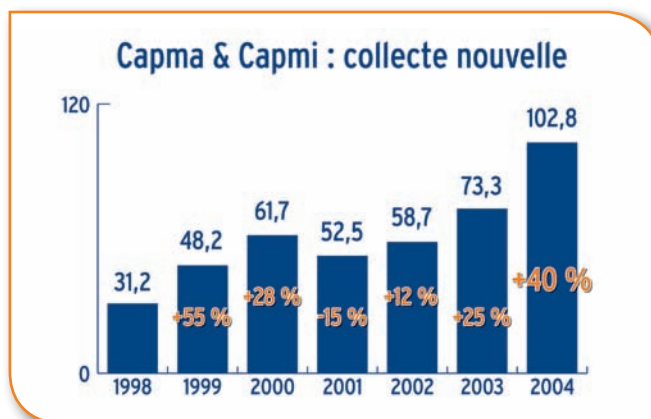
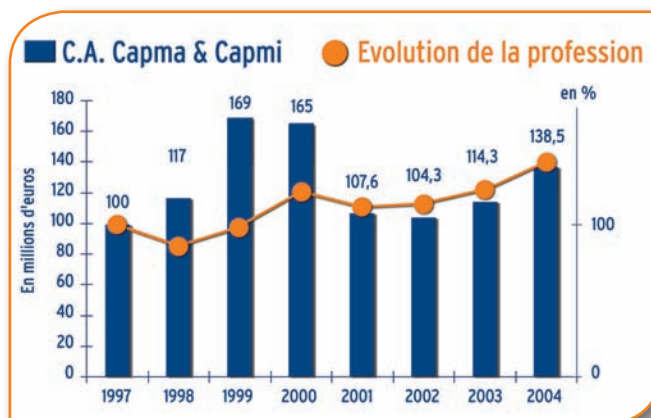


Une année de développement en assurance vie

À présent regroupée dans une structure mutualiste, Capma & Capmi, et une société anonyme, Monceau Retraite & Épargne, l'activité développée par l'ensemble combiné en assurance Vie représente un chiffre d'affaires de 150.672 k€ en **progression de 22,6 %** sur celui de l'exercice 2003.

Si l'activité du pôle mutualiste reste, et de loin, prépondérante, les efforts déployés pour diffuser des contrats par l'intermédiaire des agents généraux, des mutuelles associées de la Mutuelle Centrale de Réassurance soucieuses d'élargir leur gamme de produits à destination de leur sociétariat tout en s'appuyant sur des savoir-faire reconnus, mis à leur disposition par les structures communes du groupe, des partenaires distributeurs au premier rang desquels April Group, commencent à porter leurs fruits, et ouvrent des perspectives encourageantes.

Parce que les évolutions des marchés financiers depuis avril 2002 ont rassuré, mais sans que l'on puisse affirmer que l'aversion au risque ait disparu, Capma & Capmi a enregistrée un regain d'intérêt de la part de ses sociétaires pour les supports en **unités de compte**. Même si la reprise reste timide en montant, la collecte dans ce secteur a **progressé de près de 60 %**. Plus significatives en volume, les cotisations encaissées sur les fonds en euros ont progressé de 27 %, permettant à l'ensemble du chiffre d'affaires de la Caisse d'afficher une **progression supérieure à 21 %**, à 138.519 k€. Plus spectaculaire, la collecte nouvelle a bondi de 40 %.



Si on rappelle que l'ensemble de la profession a vu le chiffre d'affaires croître de 13 %, avec une progression de 35 % sur les supports en unités de compte, on comprend que l'année 2004 puisse être qualifiée de satisfaisante pour le pôle assurance vie du groupe.

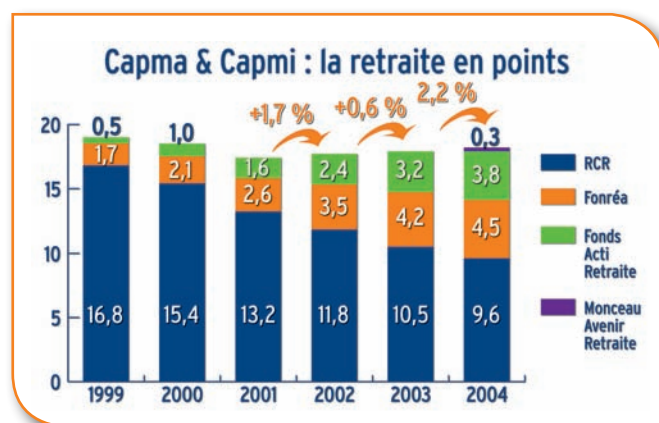
D'une manière générale, les sociétaires sont incontestablement sensibles à la qualité des produits, reconnue par la presse spécialisée. Les excellentes performances procurées par le principal contrat en terme de diffusion, ont à nouveau été saluées par la délivrance de récompenses. **Dynavie** s'est vu remettre un nouveau **Label d'Excellence Or** par la revue "Les Dossiers de L'Épargne". Le magazine "Gestion de Fortune" lui a délivré son cinquième **Oscar**, tandis que "Le Revenu" le gratifiait d'un **quatrième Trophée d'Argent** pour la qualité de son fonds en euros, et d'un **Trophée d'Or** dans la catégorie des contrats d'assurance vie diversifiés de 11 à 40 supports.

Par ailleurs, la Française des Placements et Métropole Gestion, nos **partenaires financiers** qui gèrent nos principaux OPCVM, retenus pour nos investissements propres que comme supports accessibles au travers des contrats Dynavie de Capma & Capmi et Dynaplus de Monceau Retraite & Épargne (Monceau Sélection France Europe, Monceau Convertibles et Monceau Trésorerie pour la Française des Placements, Monceau Europe Dynamique pour Métropole Gestion) se voyaient reconnaître lors de la remise des "Victoires" délivrées par le quotidien économique et financier "La Tribune". Ces distinctions réjouissent tout particulièrement notre groupe car elles témoignent de la qualité du choix fait lorsque ces sociétés de gestion ont été retenues. Elles la satisfont également puisque, au travers de Monceau Investissements Mobiliers, le groupe compte au rang des actionnaires fondateurs de Métropole Gestion, et a saisi,

en fin d'année 2004, l'opportunité qui lui était offerte d'acquiescer une participation de 5 % dans la Française des Placements.

La retraite, c'est notre affaire.

Marquée depuis deux ans par les débats qui ont entouré la préparation de la loi Fillon portant réforme des régimes de retraite, notre activité en matière de retraite en points s'est trouvée pénalisée par les trop longs délais de publication des décrets et instructions fiscales, et les incertitudes qui en ont résulté. En particulier celles qui concernent le traitement fiscal et social des cotisations de retraite acquittées par les exploitants agricoles ont pesé sur la diffusion de Fonréa. Tout ne paraît d'ailleurs pas aujourd'hui parfaitement clarifié.



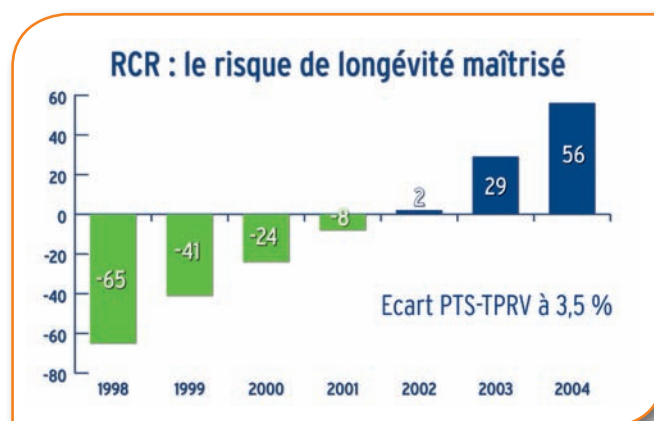
Dans ce contexte incertain, peu favorable aux initiatives, la **progression des cotisations collectées sur les différents régimes de retraite en points**, de 2,2 % à 18 262 k€, doit être soulignée. Même si elle reste modeste, cette progression vient consolider l'inversion de tendance amorcée voici deux ans.

"La retraite... c'est notre affaire" depuis un demi-siècle, écrivions nous dans notre rapport de l'an dernier, soulignant que tant le savoir-faire et la technicité acquise en 50 ans, que son mode de fonctionnement mutualiste donnaient à Capma & Capmi, et, à travers elle, à l'ensemble du groupe, une double légitimité pour œuvrer dans le domaine de la retraite complémentaire facultative par capitalisation, couvert par la loi Fillon. En vous présentant les comptes de 2003, nous vous rendions compte également de nos réflexions dans ce domaine, visant à privilégier la diffusion d'un nouveau contrat de retraite en points.

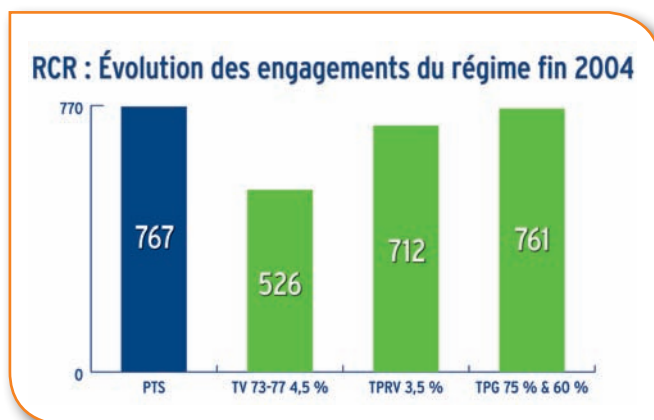


Sous l'impulsion du Président Paul Tassel, un Groupement d'Épargne Retraite Populaire était créé le 1^{er} septembre 2004, sous le nom d'Avenir Retraite. Réunis en Assemblée générale le 8 septembre, les fondateurs de cette association décidaient de retenir

le contrat baptisé Monceau Avenir Retraite de Capma & Capmi, mis au point en collaboration avec les services communs du groupe. Un peu plus tard, un second régime, Monceau Avenir Plus était mis à la disposition des partenaires distributeurs de Monceau Retraite & Épargne. La diffusion de ces nouveaux régimes s'effectue à un rythme lent, qui n'est pas pour surprendre tant la logique de la sortie en rente continue, sans doute à tort, de rebuter les Français. Il est clair également que les positions de refus du PERP, à certains égards caricaturales, rendues publiques par une association d'épargnants, n'ont pas été dans le sens de la nécessaire sensibilisation de nos compatriotes à l'impérieuse nécessité d'appréhender, très en amont, le problème du maintien des revenus, l'âge de la cessation d'activité venu.



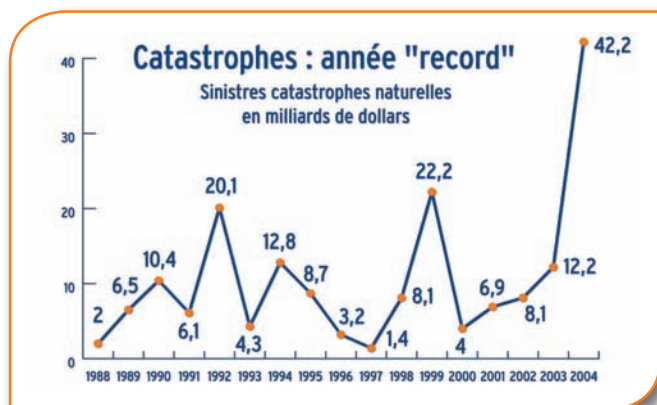
Enfin, l'exercice 2004 aura apporté une autre satisfaction très importante en matière de retraite. Le décret tant attendu portant réforme des règles techniques applicables aux régimes de retraite régis par l'article L 441-1 du Code des assurances a été publié en juin 2004. Cette réforme est sans conséquence pratique pour les régimes les plus récents (Fonréa, Fonds Acti retraite, Monceau Avenir Retraite et Monceau Avenir Plus), qui peuvent mener des **politiques régulières de revalorisation** des prestations et ne s'en privent d'ailleurs pas. Elle est bienvenue s'agissant du Régime Collectif de Retraite (RCR) de Capma & Capmi, puisqu'elle permet d'anticiper une reprise de la politique de revalorisation du point de retraite, dont la valeur est gelée depuis 1997, dès le 1^{er} janvier prochain. En effet, si calculé sur la base de la table de mortalité TPRV et au taux de 3,50 %, le taux de couverture du RCR ressortait à 104 % au 31 décembre 2003, il n'était pas possible, compte tenu de la réglementation, de revaloriser la valeur de service des rentes.



À l'inventaire 2004, sur la base des mêmes paramètres que ceux utilisés pour l'inventaire 2003, le régime RCR est couvert à 108 %. Mais, ce qui est important, c'est que mesuré à l'aune des nouveaux textes réglementaires, le taux de couverture du régime ressort à 100,9 %. Le Conseil d'administration de la Caisse pourra donc, sauf décade importante des taux d'intérêt à long terme, décider de **revaloriser la valeur de service du point RCR**. Les milliers de sociétaires qui ont adhéré à ce régime, créé en 1955, qui, lors des Assemblées générales, ont écouté les explications détaillées fournies par leurs élus sur ce difficile sujet, apprécieront cette évolution, particulièrement bienvenue en cette année qui marque le 50^{ème} anniversaire de la Caisse.

En réassurance : les dividendes d'une politique

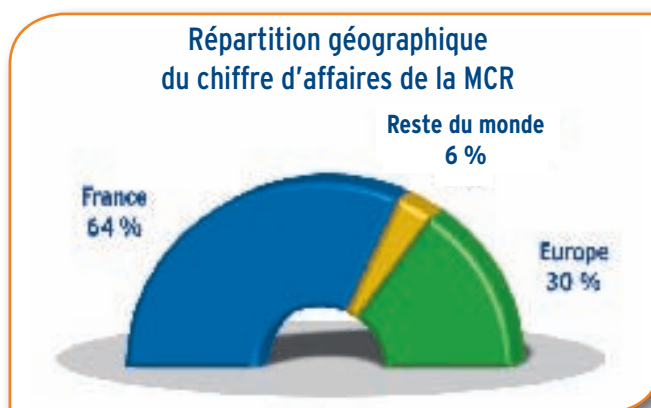
Dans un contexte de marché favorable à l'exercice du métier de réassureur, la Mutuelle Centrale de Réassurance, qui souscrit l'essentiel des 118.091 k€ d'acceptations en réassurance enregistrés dans les comptes combinés, a recueilli en 2004 de nouveaux dividendes des orientations données depuis plusieurs années à la politique de souscription d'affaires conventionnelles. Elle enregistre en effet d'excellents résultats techniques, illustrés par un **ratio combiné de 96%**, contre 106% en 2003, soit un niveau jamais atteint depuis plus de dix ans. Avec le souci permanent de privilégier les marges techniques sur le volume de l'activité, l'encaissement réalisé en dehors du cercle des mutuelles associées de la MCR progresse d'environ 3 % à 114.355 k€. La politique de souscription s'inscrit plus que jamais dans une **logique de long terme**, avec un rééquilibrage du portefeuille vers les traités non proportionnels, accompagné de la volonté d'être surtout présent sur les branches à **déroulement court**.



Ces résultats globaux paraissent d'autant plus satisfaisants qu'au niveau mondial la sinistralité liée à des **catastrophes** d'origine naturelle s'est avérée en 2004 la plus coûteuse depuis plus de 20 ans. Les pertes économiques, engendrées par les cyclones survenus aussi bien dans les zones Atlantique que Pacifique, s'élèvent à environ 50 milliards \$, supportés pour environ la moitié par l'industrie de l'assurance et de la réassurance. Ces événements ont surpris, tant par leur fréquence que par leur intensité. **Ils n'auront eu qu'un impact limité** sur les comptes techniques de l'exercice, du fait de la forte réduction de l'exposition sur les Caraïbes, et de l'arrêt des souscriptions, pratiquement total, sur le Sud Est asiatique.

Priorité est en effet donnée depuis plusieurs années aux **marchés européens**. La stabilité de nos Institutions, la qualité de leurs bilans et leurs excellents ratios de solvabilité, tout comme la proximité et la réactivité des équipes ont constitué autant d'atouts permettant d'y établir et d'y renforcer de nombreuses relations. Ce développement recentré sur la zone Europe a été maîtrisé dans le cadre de procédures de souscription renforcées, assises sur un suivi méticuleux des engagements par traité et une maîtrise stricte des cumuls, quelle que soit la zone géographique concernée.

La croissance du **marché français** des assurances de biens et de responsabilité s'est sensiblement ralentie. Après une année 2003 marquée par un fort développement du portefeuille, et grâce à une augmentation des parts signées sur un certain nombre de programmes de réassurance des biens, 2004 s'est inscrit dans une phase de consolidation, avec de surcroît l'enregistrement de résultats techniques de qualité.



Apprécié par le volume des primes souscrites, **l'Espagne** constitue à présent le marché étranger le plus important en terme d'activité. Ces dernières années, les réassureurs ont adopté une attitude plus rigoureuse, se traduisant par un durcissement des conditions, conduisant à l'équilibre des résultats. L'application du barème réglementaire pour l'indemnisation des préjudices corporels des victimes d'accidents d'automobile, devenue effective, limite les risques de dérive semblables à ceux observés en France et permettent des traitements plus rapides des dossiers. Les résultats enregistrés sur ce marché s'avèrent satisfaisants pour la troisième année consécutive.

Au **Portugal**, la politique de souscription mise en œuvre privilégie la participation à des bouquets de traités proportionnels, gage tout à la fois de résultats techniques de qualité, et de stabilité dans les relations avec les cédantes. L'exercice y a été favorable, aussi bien en terme de résultat qu'en terme de développement.

Le **Benelux** constitue, comme en 2003, un motif de satisfaction, avec une nouvelle progression sur chacun des trois marchés de la zone, quasi exclusivement en dommages aux biens et essentiellement auprès d'acteurs mutualistes. Le portefeuille **allemand** connaît peu de changements en 2004. Il dégage également des marges bénéficiaires, tout en restant difficile d'accès, du fait de la présence des grands réassureurs locaux et de la forte concurrence qui en découle. Le portefeuille en **Europe Centrale** reste modeste et constitue certainement un des axes de développement, afin d'y acquérir une présence plus homogène.

En **Italie**, la matière réassurée a continué de se rétracter sous l'effet des fusions entre opérateurs, tandis que plusieurs groupes décidaient de centraliser leurs achats de réassurance et d'augmenter leur rétention à cette occasion. La sinistralité de la branche automobile a évolué favorablement, se conjuguant à l'absence de catastrophes naturelles et de sinistre majeur en incendie pour restaurer les marges techniques des assureurs.

En **dehors d'Europe**, marchés qui représentent moins de 10% portefeuille conventionnel, la politique de souscription est restée pragmatique et opportuniste. Sur ces marchés, plus encore qu'ailleurs, les préoccupations de rentabilité et de maîtrise des risques sont présentes. Le portefeuille asiatique est désormais essentiellement concentré sur la seule Corée du Sud, pays épargné par les catastrophes en 2004. En Amérique latine, seule une activité très réduite est conservée au Pérou. Enfin, le modeste portefeuille de risques « property » nord-américain a contribué aux bons résultats d'ensemble de l'exercice 2004.

Laissées pour des raisons réglementaires en dehors du périmètre de combinaison des comptes tout en bénéficiant d'un statut identique à celui d'entreprises comprises dans ce périmètre, toutes **les mutuelles associées** établies hors de France **contribuent aux excellents résultats** que nous vous présentons. Qu'il s'agisse de la Mutualité Agricole du Maroc, de Tunisie, du Sénégal ou du mouvement Promutuel, fer de lance de la mutualité au Québec, tous ces groupes ont connu un exercice satisfaisant, voire excellent, dans des environnements de marchés concurrentiels et difficiles. Porte-drapeau de la mutualité, tous continuent d'apporter la preuve au quotidien de la qualité et de l'efficacité de leurs équipes dirigeantes, et de la pertinence des valeurs du mutualisme.

L'assurance non-vie : année de consolidation

En assurance non-vie, après deux années marquées par un durcissement des conditions techniques offertes par les assureurs, rendu nécessaire par les mauvais résultats d'ensemble du secteur et la fragilité des bilans qui en est résulté, le redressement des marchés financiers et le battage médiatique fait autour de la baisse des fréquences d'accidents automobile se sont traduits par un renforcement sensible de la pression de la concurrence.

Les baisses ou maintiens des tarifs pratiqués en assurance automobile ont fait ressentir leurs effets sur l'évolution des encaissements, en progression d'ensemble de moins de 2%. La sinistralité, quant à elle, ne s'améliore que légèrement. Même si les pouvoirs publics ont feint de l'ignorer, l'impact de la forte réduction de la fréquence a pratiquement été compensé par la dérive persistante du coût de la réparation des préjudices corporels graves, affectant également de façon significative la liquidation des sinistres des années antérieures. Ces aggravations sont largement prises en charge par les réassureurs, laissant entrevoir de sensibles augmentations futures des prix

des couvertures de réassurance, déjà perceptibles lors des renouvellements de 2004 et 2005. En revanche, les encaissements dans les branches dommages, des particuliers surtout, ont bénéficié de progression de l'indice FNB (+5,3 %), qui sert de référence dans la plupart des polices. Avec moins d'intempéries et un froid moins intense qu'en 2003, la sinistralité s'est améliorée, en fréquence comme en montant.



Dans ce contexte professionnel plus difficile, l'activité et les résultats enregistrés par les **mutuelles professionnelles** membres de l'**Union des Mutuelles d'Assurance Monceau** (Umam) et sur les opérations souscrites dans les départements d'Outre Mer, en particulier par nos mutuelles locales, ont constitué cette année encore des **motifs de satisfaction**. L'ensemble contribue de façon significative aux excellents résultats combinés qui vous sont présentés.

Tout comme la **Mutuelle des Débitants de Tabac de France** (Mudétaf), qui a fêté son vingtième anniversaire au début de 2005, ou la **Mutuelle d'Assurance de l'Artisanat des Transports** (MAT). L'une et l'autre, sous l'impulsion d'équipes dirigeantes compétentes, ont affiché d'excellents résultats, apportant leur contribution au développement des professions qu'elles assurent, tout en veillant au strict respect de leurs règles et valeurs mutualistes.

Toutes deux ont vécu leurs premières années au sein de l'Union, avant de connaître une existence autonome, témoignage de cette capacité des structures du groupe à favoriser le développement de l'assurance mutuelle et à fédérer les initiatives. Dans ce même esprit, l'Union a eu le plaisir d'accueillir en son sein, à effet du 1^{er} juillet 2004, une nouvelle associée, **La Comtoise**, société d'assurance mutuelle établie à Vesoul. La Comtoise avait fait le choix de s'associer avec d'autres structures mutualistes, comme elle, au sein d'une Union, constituée pour l'occasion, le Gamest. Des divergences de vue avec ses partenaires l'ont conduit à s'en détacher et à solliciter son admission à l'Union des Mutuelles d'Assurance Monceau. Cette candidature a été acceptée par le conseil d'administration de l'Union. En cette qualité de membre de l'Umam, La Comtoise est désormais incluse dans le périmètre de combinaison des comptes préparés par Monceau Assurances.

S'agissant de la **Marf**, les dispositions prévues par l'avenant au protocole d'accord de décembre 2002, dont nous vous rendions compte l'an passé ont été mises en application, visant à renforcer l'axe de coopération Mga/Marf prévu par les accords signés en décembre 2002, et à accroître le contrôle par le groupe des activités opérationnelles de cette mutuelle, au moins tant que les soutiens financiers consentis n'auront pas été remboursés. Dans cette logique, pour pourvoir au remplacement du directeur général de la Marf démis de ses fonctions par son Conseil, le candidat proposé par notre société a été nommé Directeur général de la Marf en mai 2004 en contrepartie du soutien financier supplémentaire accordé au titre de 2003. Des mesures appropriées de gestion et de redressement technique ont été décidées et mises en œuvre.

La société a bénéficié de conditions favorables, en assurance automobile notamment, marché sur lequel elle opère dans le créneau très particulier des risques aggravés, avec un exercice exempt de tout sinistre corporel majeur. Elle a en outre tiré les dividendes, en terme de coût de fonctionnement, de la fermeture de son site d'exploitation parisien intervenue en 2003. Les résultats sociaux affichés par la Marf en 2004 s'inscrivent en sensible amélioration, faisant ressortir une légère insuffisance. **Sa contribution aux comptes combinés** est pratiquement **équilibrée**, alors que l'an passé, cette mutuelle admise au statut de mutuelle associée de la Mutuelle Centrale de Réassurance, et à ce titre incluse pour la première fois dans le périmètre de combinaison, pesait sur les résultats combinés de Monceau Assurances à hauteur de 9.205 k€. Il s'agit à présent de consolider cet acquis, dans le contexte de dégrue du chiffre d'affaires qui caractérisera l'exercice 2005 de la Marf.



En raison de l'absence d'ajustements tarifaires en assurance automobile, et de l'agressivité de la concurrence, le chiffre d'affaires réalisé par l'intermédiaire des **agents généraux** de Monceau Générale Assurances a légèrement régressé en 2004. Les agents restent circonspects face au nouveau contrat d'assurance automobile, dont la diffusion est effective depuis janvier 2002. La création de ce nouveau produit s'est traduite par des pertes de parc assuré, qui, il est vrai, avait beaucoup augmenté au cours des années précédentes, sans doute trop vite pour ne pas perturber l'équilibre des comptes. Ces pertes de parc ont surtout affecté les véhicules et conducteurs considérés dans la nouvelle approche technique comme sous-tarifés : en effet, construite à l'aide des méthodes actuarielles les plus modernes, la tarification de ce produit s'est délibérément écartée des principes institués voici plus de trente ans par le groupement technique professionnel.

Mieux adapté à la réalité des risques, ce nouveau tarif a pour objectif de permettre à terme un rééquilibrage du portefeuille, avec en perspective de meilleurs résultats techniques. Il contribue incontestablement à l'amélioration des risques en portefeuille, au moins autant que la politique de contrôle et de prévention menée par les pouvoirs publics. Il reste que les agents acceptent difficilement des variations tarifaires de grande amplitude, imposant d'amender régulièrement le dispositif en place.

Ce sujet donne lieu à une concertation permanente, et à une surveillance attentive de la part des services, désormais **installés à Vendôme**, conformément aux orientations décrites dans le rapport produit l'an passé. Sur le site acquis par le groupe, desservi en 42 minutes par TGV au départ de Paris ont été construits des bureaux et un Centre de formation, "**l'Université Monceau**", symbole de la volonté du groupe de donner priorité aux hommes, qu'ils soient salariés, agents généraux ou élus, et à leur formation. En investissant à Vendôme, en



y construisant des surfaces supérieures à ses propres besoins, le groupe marque sa volonté de participer à la vie économique locale et au développement du bassin d'activité du vendômois, plus généralement du Loir et Cher, très affecté en terme d'emplois perdus dans sa partie sud. L'ensemble a été officiellement inaugurée le 24 mai 2005, en présence de nombreux élus, des collaborateurs et des agents généraux, du Maire de Vendôme et du Président du Conseil Général, également vice-Président de l'Assemblée Nationale.

La mauvaise surprise de l'exercice est en définitive venue des opérations souscrites en Nouvelle Calédonie, territoire où le groupe est présent depuis près de 30 ans, aux côtés d'un partenaire local bénéficiant d'une très large délégation de gestion et de souscription. L'exercice 2004 doit supporter les conséquences financières de la **survenance, inhabituelle sur ce territoire où les résultats techniques ont toujours été excédentaires, de la survenance de trois sinistres corporels majeurs**, pour un coût estimé total de près de 6 M€. Même si les perspectives d'évolution de l'un au moins de ces trois sinistres paraissent favorables, cette sinistralité exceptionnelle en fréquence comme en intensité sur le territoire calédonien, partiellement prise en charge par nos réassureurs, doit conduire à surveiller avec une vigilance renforcée les activités développées avec ce partenaire local.

Le périmètre de combinaison en évolution

Le périmètre couvert par les comptes combinés qui vous sont présentés s'est enrichi d'un nouveau membre, La Comtoise, qui a rejoint l'Union des Mutuelles d'Assurance Monceau à effet du 1^{er} juillet 2004 (cf. supra). Il a surtout été significativement simplifié, du fait de la disparition de quatre sociétés mutuelles qui y étaient jusque-là intégrées.

La Cart (Caisse d'Assurance Retraite Trans-Europe) tout d'abord. Les sociétaires ont approuvés le projet de dissolution de la société après transfert total, à effet du 1^{er} janvier 2004, de la totalité du portefeuille de contrats à Monceau Retraite & Épargne. Ils ont décidé, en application de l'article L 322-26-5 du Code des assurances, de la dévolution des fonds propres résiduels, soit 494 k€, à Capma & Capmi.

La Cima (Caisse Interprofessionnelle Mutuelle d'Assurance) et la Ciarl (Caisse Intersyndicale d'Assurance de la Région Lyonnaise) ensuite. Pour ces deux entreprises, la démarche retenue est identique à celle mise en œuvre au moment de la transformation de la Mutuelle Générale d'Assurances. Les opérations d'assurance construction, et, dans les autres branches, le portefeuille en cours au 1^{er} janvier 2004, ont été transférés à **Monceau Générale Assurances**. Les mutuelles ainsi vidées de leur activité future mais ayant conservé la responsabilité de la liquidation des engagements nés avant le 31 décembre 2003 dans les branches hors construction ont ensuite été **absorbées par la Mutuelle Centrale de Réassurance**, leur réassureur et bailleur de fonds, qui garantit ainsi la bonne fin des engagements pris envers les assurés et bénéficiaires de contrats. Un processus similaire pourrait être déroulé pour la Caisse Industrielle d'Assurance Mutuelle (Ciam) en 2006.

La société **Groupe Monceau** enfin, société de réassurance mutuelle régie par l'article R 322-84 du Code des assurances. Elle a assumé jusqu'à la fin de l'exercice 2003 le rôle d'instance de coordination politique et de réflexion stratégique de l'ensemble du groupe. Tout au long de 2003, nous vous en rendions compte l'an passé, le Conseil d'administration de Groupe Monceau s'est interrogé sur l'opportunité de créer une Société de Groupe d'Assurance Mutuelle pour occuper ce rôle d'instance politique supérieure. Les inconvénients majeurs que présentent de telles structures, conjuguées aux effets probables de l'entrée en vigueur prochaine de la directive européenne sur la réassurance, et de l'apparition concomitante d'une réglementation à caractère financier inadapté à son cas, ont en définitive conduit la société Groupe Monceau à transférer à Monceau Assurances la mission de conduire la stratégie et le développement du groupe. Mise en liquidation, la **société a été dissoute** en février 2004, les fonds propres résiduels étant dévolus par décision de l'assemblée générale à la Ciam.

Limitées à des sociétés intégrées dans le périmètre de combinaison, et partant éliminées pour les besoins de la combinaison, ces différentes opérations sont sans conséquence sur les comptes qui vous sont présentés.

Des excédents et des réserves solides

Ces comptes ont été préparés conformément aux dispositions du code des assurances et des textes réglementaires applicables à la combinaison des comptes des sociétés d'assurance mutuelle, en particulier au règlement 2000.5 du 7 décembre 2000 produit par le Comité de la Réglementation Comptable. L'annexe aux comptes fournit de nombreuses explications sur ces sujets, et sur les éléments essentiels des comptes qui sont présentés. Il n'est donc pas utile de les reprendre dans ce rapport.

Tiré par la croissance des opérations vie (cf. supra), **le chiffre d'affaires combiné a progressé de 6,0%** pour atteindre 463.439 k€. Au total, le chiffre d'affaires non vie combiné s'est élevé à 312.767 k€, en diminution de 0,5 % sur celui de l'exercice 2003.

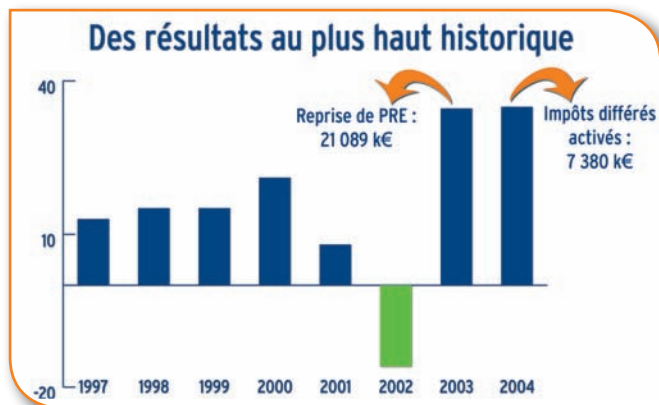
Le compte technique non vie dégage un excédent net de réassurance de 22.737 k€, en progression de 4,7% sur les 21.719 k€ enregistrés au titre de 2003. Le compte technique vie, qui bénéficie, conformément aux dispositions du plan comptable des assurances, des produits financiers générés par la réserve de capitalisation, se solde par un excédent de 7.805 k€ au lieu d'un excédent de 13.414 k€ pour l'exercice 2003.

Sans doute convient il ici de rappeler en effet que les comptes combinés agrègent les comptes sociaux de plusieurs entreprises d'assurance mutuelle, qui n'ont pas pour finalité de dégager des bénéfices afin de rémunérer des actionnaires. Il relève des prérogatives des conseils d'administration de ces sociétés de décider du sort des excédents dégagés par la gestion de l'exercice. Au sein de Capma & Capmi en particulier, seule mutuelle vie intégrée dans le périmètre de combinaison, le Conseil d'administration arbitre chaque année **entre la constitution de réserves propres et l'attribution de participations aux excédents complémentaires**. Dans cet esprit, le conseil de Capma & Capmi a décidé d'allouer des participations complémentaires aux sociétaires supérieures de 3.600 k€ au montant résultant de l'application des contrats, et de conforter les provisions de rentes individuelles ou des régimes collectifs de retraite à hauteur de 6.417 k€. Habituelles parce que conformes à l'éthique mutualiste défendue avec vigueur par la mutuelle et ses élus, de telles décisions ne sont pas sans incidence sur la contribution de Capma & Capmi aux comptes techniques nets combinés. Mais, en 2003, les décisions de cette nature avaient été financées, pour des montants pratiquement identiques, par des reprises sur les provisions pour risque d'exigibilité constituées à l'inventaire 2002.

En second lieu, et d'une manière plus générale, il convient également de rappeler que le retournement des marchés financiers observé en 2002, confirmé et amplifié en 2003, avait permis de reprendre, sur les provisions pour risques d'exigibilité constituées à l'inventaire 2002, dans les comptes combinés de l'exercice 2003, un montant global de 21.089 k€. Pareille recette n'a pas d'équivalent dans les comptes de 2004 : les provisions constituées à

l'inventaire 2003, à l'exception de celles correspondant aux régimes de retraite en points régis par l'article L 441-1 du Code des assurances, sont désormais intégrées dans les capitaux propres combinés. En conséquence, les reprises effectuées en 2004 sont neutralisées dans les comptes de résultats.

C'est à l'aune de ces deux remarques que doit s'apprécier la qualité des résultats techniques combinés affichés pour 2004.

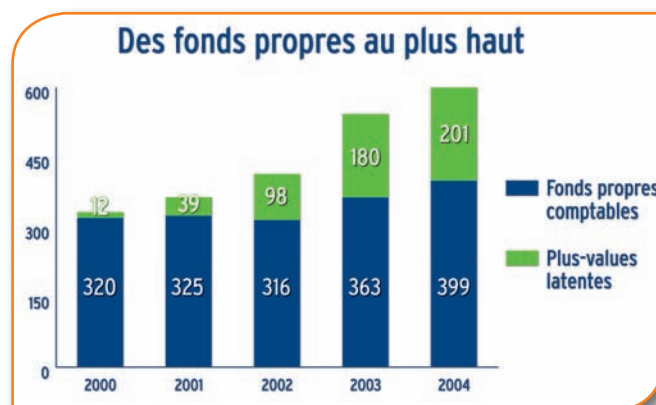


Les **frais généraux** enregistrés dans les comptes de l'exercice restent **maîtrisés**. Ils progressent de 1,5% à 58.254 k€ contre 57.390 k€ en 2003. Mais cette progression résulte pour partie de l'entrée de La Comtoise dans le périmètre de combinaison. A périmètre comparable dans le domaine d'activité non-vie, directe ou acceptée, les frais généraux propres ont régressé de 2,2%. En assurance vie et retraite, ils ont progressé de 4,7%, à 16.432 k€, témoignant dans ce domaine également du souci de rigueur qui anime nos équipes au quotidien. Ce pourcentage d'augmentation doit en effet mis en regard de l'augmentation des encours gérés, et surtout, de la croissance du chiffre d'affaires qui constitue une part importante de l'assiette des rémunérations versées aux collaborateurs salariés du terrain.

Ce souci de rigueur qui anime les adhérents de Monceau Assurances depuis plusieurs années, perceptible dans la diminution importante des effectifs enregistrée au fil des ans, les a conduits à penser une autre politique sociale, qui récompense les collaborateurs et les fasse bénéficier du fruit des efforts consentis sans que les prélèvements sociaux et fiscaux, tout à fait excessifs dans notre pays, n'obèrent la part qui revient à chacun. Dans cette logique, un accord d'intéressement inter-entreprises a été conclu par plusieurs adhérents en 1998, reconduit par la plupart d'entre eux en 2001. Amélioré en 2003, notamment en prévoyant un abondement des employeurs en cas de versements par le salarié de son intéressement sur le plan d'épargne entreprise, étendu à d'autres entités, au Service central des mutuelles en particulier, l'accord conduira à distribuer au titre de l'exercice 2004, à environ 300 bénéficiaires, une somme de l'ordre de 1.192 k€, estimation du montant de l'abondement comprise.

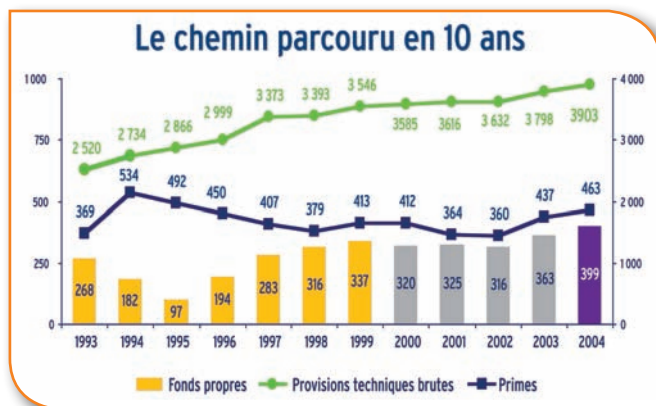
En outre, dans la même logique, un **régime de retraite par capitalisation** a été mis en place, à effet du 1^{er} janvier 2002, au profit des personnels des entreprises du groupe qui l'ont souhaité, en complément du régime professionnel très insuffisant. Ce régime d'entreprises a été amélioré à effet du 1^{er} janvier 2003 pour les cadres lorsque la population concernée, consultée par référendum, a approuvé les propositions des employeurs. Seuls les cadres de MGA ont refusé la proposition qui leur a été faite. C'est probablement à une amélioration de ce régime de retraite complémentaire que tendront les prochaines décisions à prendre en matière d'amélioration de la situation matérielle de nos collaborateurs.

Les **capitaux et réserves propres** combinés du groupe ont progressé, passant, pour la part du groupe, de 361.172 k€ au 31 décembre 2003 à 398.803 k€ au 31



décembre 2004. À ce niveau, ils représentent 86,1% du chiffre d'affaires, et 10,2% des provisions techniques brutes de réassurance, soit des ratios très supérieurs à ce qui est nécessaire pour opérer, témoignant de la solidité du bilan combiné qui vous est présenté.

Au 31 décembre 2004, les **plus-value latentes**, résultant de la différence entre les valeurs nettes comptables



corrigées (des provisions pour risque d'exigibilité constituées pour les placements évalués conformément aux dispositions de l'article R 332-20 du Code des assurances, et du jeu de la surcote/décote pour les actifs obligataires évalués conformément aux dispositions de l'article R 332-19 du même code) et leur valeur vénale ressortent à **201.809 k€**, contre 141.235 k€ à la fin de l'exercice 2003. En tenant compte de ces plus-values, les **fonds propres réévalués s'élèvent à 600.612 k€** les ratios précédemment calculés ressortent respectivement à 129,6 % et 15,4 %.

Des perspectives

Surmontant la crise profonde qui l'a secoué au cours des années 1995-1997, le groupe a reconstitué des réserves et des **fonds propres importants**, restauré les grands équilibres techniques, en assurance vie comme en assurance non-vie, **réduit ses coûts** de fonctionnement en même temps qu'étaient améliorés les processus de gestion, indispensables pour apporter aux sociétaires qui nous font confiance une qualité de service qui corresponde à leur niveau d'exigence. Ces **acquis** des années récentes ont été **consolidés et renforcés en 2004**. Au-delà des excellents résultats comptables affichés, l'année aura comporté nombre d'éléments de satisfaction, en matière de développement des opérations Vie notamment, encourageants dans un

contexte professionnel encore difficile. Les réserves propres dont disposent les principaux membres du groupe sont importantes et excèdent largement leurs obligations réglementaires.

Dans les résultats de ces dernières années, dans la qualité des équipes aujourd'hui en place et les compétences qu'elles réunissent, dans la vigueur de sa vie associative et l'implication de ses élus, notre groupe trouvera les forces nécessaires pour construire ses succès de demain, apporter à ses sociétaires, aux exigences croissantes, le service de qualité qu'ils attendent. Des marges de progression subsistent pour favoriser la croissance interne de nos opérations actuelles : le potentiel que représente en assurance vie le tissu associatif constitué avec le temps paraît loin d'être épuisé.

Nombreuses sont également les entreprises d'essence mutualiste, associées à l'une des entités du groupe ou non, qui, soucieuses d'**élargir le domaine des services et produits** offerts à leur sociétariat peuvent accéder, si elles le souhaitent, à des savoir-faire reconnus mis à leur disposition par les structures communes du groupe.

Le groupe, tout comme ses adhérents, la Mutuelle Centrale de Réassurance et l'Union des Mutuelles d'Assurance Monceau, ont pour **vocation traditionnelle**, d'ailleurs reconnue dans leurs statuts, de **fédérer des entreprises mutuelles**. L'exemple récent de la Mudétaf, de la Marf ou de La Comtoise démontre à l'envi que pareille vocation reste d'actualité. Il existe au sein du groupe des structures et des moyens permettant d'accueillir des entreprises de taille petite et moyenne, et de leur offrir, là encore tout en respectant les prérogatives, identité et valeurs de chacun, un avenir plus serein que si elle décide de poursuivre seules leur chemin, et de contribuer ainsi au maintien de cette mutualité de proximité qui fait la richesse du paysage de l'assurance en France.

Enfin, construire cet avenir en partenariat avec une autre Institution d'essence mutualiste, partageant ses

valeurs et son éthique, respectueuse des prérogatives de ses élus ? Pourquoi pas.

Ce serait incontestablement là une voie permettant au groupe d'**accéder à des moyens de développement** supérieurs tout en pérennisant l'existant, empruntant, en l'élargissant, la voie choisie par les délégués de Capma & Capmi qui ont voté en 1997 le principe du transfert d'une partie de l'activité de la mutuelle vers une société anonyme dont le capital serait ouvert à d'autres institutions, partageant les mêmes valeurs et éthique mutualistes. Au plan financier, ce partenariat pourrait se traduire par une prise de participation du partenaire dans les deux filiales opérationnelles, renforcées du fait des portefeuilles reçus des adhérents de Monceau Assurances. Il pourrait également prendre la forme d'accord de réassurance avec la MCR et Capma & Capmi. En tout état de cause, l'essentiel des prérogatives du conseil, et notamment celle de veiller au respect des valeurs et règles d'éthique mutualiste seraient préservées, voire renforcées grâce aux acquis des dernières années. Pareille orientation mérite d'être mûrement préparée et ne saurait être mise en œuvre dans la précipitation.

Au terme de ce rapport, nous tenons à témoigner notre reconnaissance à l'égard des 1.000 élus de nos sociétés adhérentes et de leurs groupements, pour le temps qu'ils consacrent, bénévolement, au développement de nos institutions, et envers nos sociétaires et nos cédantes. Que tous soient remerciés pour leur fidélité et leur confiance. Nous tenons également à remercier le directeur général et l'équipe qui l'entoure, les membres du

personnel des sociétés adhérentes et des GIE de moyens pour le travail accompli, tout au long de cet exercice, au service et dans l'intérêt des adhérents de notre groupe. Les résultats remarquables que nous pouvons présenter, c'est à leur implication et leur motivation que nous les devons aussi. Qu'ils trouvent ici l'expression de notre profonde gratitude.



RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes combinés de la société de réassurance mutuelle Monceau Assurances Mutuelles Associées relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2004, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes combinés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1/ Opinion sur les comptes combinés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes combinés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la combinaison.

2/ Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

β Certains postes techniques propres à l'assurance et à la réassurance, à l'actif et au passif des comptes combinés de votre groupe, sont estimés selon des modalités réglementaires et en utilisant des données statistiques et des techniques actuarielles. Il en est ainsi notamment des provisions techniques. Les modalités de détermination de ces éléments sont relatées dans la note 2.2.4 et 2.2.5 de l'annexe.

Nous nous sommes assurés de la cohérence d'ensemble des hypothèses et des modèles de calcul retenus par votre groupe ainsi que de la conformité des évaluations obtenues avec les exigences de son environnement réglementaire et économique.

β La provision pour dépréciation à caractère durable sur le portefeuille titres est évaluée selon les modalités relatées dans la note 2.2.3 de l'annexe.

Les valeurs recouvrables, les horizons de détention et la capacité de votre groupe à détenir ces titres sur ces horizons n'appellent pas de commentaires de notre part.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes combinés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3/ Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes combinés.

Fait à Paris, le 29 juin 2005

Les commissaires aux comptes

Mazars & Guérard

Laurent Jamet



Michel Rosse



Gilles Magnan



Laurent Jamet

Comptes de résultat combinés

1 COMPTE DE RÉSULTAT COMBINÉ AU 31 DÉCEMBRE 2004

	Activité Assurance Non-vie	Activité Assurance Vie	Activité bancaire	Autres activités	Total 2004
<i>Primes émises</i>	312 767	150 672	-	-	463 439
<i>Variation des primes non acquises</i>	6 854	-	-	-	6 854
Primes acquises	319 620	150 672	-	-	470 293
Produits d'exploitation bancaire	-	-	-	-	-
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités	-	-	-	10 598	10 598
Autres produits d'exploitation	976	7 198	-	1 087	9 261
Produits financiers nets de charges	24 882	160 793	-	4 268	189 943
Total des produits d'exploitation courante	345 479	318 663	-	15 953	680 095
Charges des prestations d'assurances	- 228 054	- 295 425	-	-	- 523 479
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	- 4 712	210	-	-	- 4 503
Charges d'exploitation bancaire	-	-	-	-	-
Charges des autres activités	-	-	-	-10 473	-10 473
Charges de gestion	- 90 502	- 16 308	-	-	- 106 811
Total des charges d'exploitation courante	- 323 269	- 311 524	-	- 10 473	- 645 266
Résultat de l'exploitation courante	22 210	7 140	-	5 480	34 829
Autres produits nets	8 913	4 434	-	-	13 347
Résultat exceptionnel	- 5 593	- 3 586	-	-1 562	-10 741
Impôts sur les résultats	- 9 861	7 320	-	-426	-2 968
Résultat net des entreprises intégrées	15 668	15 308	-	3 492	34 468
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-
Entrée dans le périmètre	-	-	-	268	268
Résultat net de l'ensemble combiné	15 668	15 308	-	3 761	34 737
Intérêts minoritaires	-	-	-	115	115
Résultat net (part du groupe)	15 668	15 308	-	3 875	34 851

2 COMPTE DE RÉSULTAT COMBINÉ AU 31 DÉCEMBRE 2003

	Activité Assurance Non-vie	Activité Assurance Vie	Activité bancaire	Autres activités	Total 2003
<i>Primes émises</i>	314 235	122 941	-	-	437 176
<i>Variation des primes non acquises</i>	-1 922	-	-	-	-1 922
Primes acquises	312 314	122 941	-	-	435 255
Produits d'exploitation bancaire	-	-	-	-	-
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités	-	-	-	5 409	5 409
Autres produits d'exploitation	1 009	7 317	-	39	8 365
Produits financiers nets de charges	30 767	170 773	-	42	201 582
Total des produits d'exploitation courante	344 090	301 031	-	5 490	650 612
Charges des prestations d'assurances	-239 779	-267 946	-	-	-507 724
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	-3 701	-4 703	-	-	-8 404
Charges d'exploitation bancaire	-	-	-	-	0
Charges des autres activités	-	-	-	-5 547	-5 547
Charges de gestion	-79 482	-15 555	-	-	-95 037
Total des charges d'exploitation courante	-322 962	-288 204	-	-5 547	-616 712
Résultat de l'exploitation courante	21 128	12 828	-	-56	33 900
Autres produits nets	6 896	2 425	-	-	9 321
Résultat exceptionnel	-2 926	-527	-	-1 189	-4 642
Impôts sur les résultats	-3 841	-174	-	-155	-4 171
Résultat net des entreprises intégrées	21 256	14 552	-	-1 401	34 408
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	-	-	-	36	36
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-
Résultat net de l'ensemble combiné	21 256	14 552	-	-1 364	34 444
Intérêts minoritaires	-	-	-	183	183
Résultat net (part du groupe)	21 256	14 552	-	-1 181	34 628

3 COMPTE TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON-VIE

2004			2003
Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes

Primes acquises	319 620	22 897	296 724	289 018
<i>Primes</i>	312 767	22 455	290 312	291 173
<i>Variation des primes non acquises</i>	6 854	442	6 412	-2 155
Part du compte technique dans les produits nets de placements	24 882	-	24 882	30 767
Autres produits techniques	976	39	937	1 009
Charges des sinistres	-228 054	-17 257	-210 797	-221 199
<i>Prestations et frais payés</i>	-239 683	-12 583	-227 100	-218 844
<i>Charges des provisions pour sinistres</i>	11 629	-4 674	16 303	-2 355
Charges des autres provisions techniques	271	-81	352	10 084
Participation aux résultats	-	-	-	-
Frais d'acquisition et d'administration	-77 209	-886	-76 322	-78 774
<i>Frais d'acquisition</i>	-65 090	-	-65 090	-65 698
<i>Frais d'administration</i>	-12 118	-	-12 118	-14 008
<i>Commissions reçues des réassureurs</i>	-	-886	886	931
Autres charges techniques	-8 675	-	-8 675	-9 314
Variation de la provision pour égalisation	-4 363	-	-4 363	129

Résultat technique non-vie	27 449	4 712	22 737	21 719
-----------------------------------	---------------	--------------	---------------	---------------

Participation des salariés	-527	-591
Produits nets des placements hors part du compte technique	8 335	6 445

Résultat de l'exploitation courante	30 545	27 573
--	---------------	---------------

4 COMPTE TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE

	2004			2003
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes
Primes	150 672	-	150 672	122 709
Part du compte technique dans les produits nets de placements	139 750	-	139 750	143 384
Ajustements ACAV (plus-values)	21 099	-	21 099	28 026
Autres produits techniques	7 198	-	7 198	7 317
Charges des sinistres	-169 076	-1 990	-167 086	-172 878
<i>Prestations et frais payés</i>	-170 141	-1 990	-168 151	-172 731
<i>Charges des provisions pour sinistres</i>	1 065		1 065	-147
Charges des autres provisions techniques d'assurance vie et autres provisions techniques	-3 693	1 487	-5 180	44 576
<i>Provisions d'assurance vie</i>	7 958	1 487	6 471	31 768
<i>Provisions en UC</i>	-12 199	-	-12 199	-10 770
<i>Autres provisions techniques</i>	547	-	547	23 577
Participation aux résultats	-122 656	-	-122 656	-139 032
Frais d'acquisition et d'administration	-13 098	293	-13 391	-16 915
<i>Frais d'acquisition</i>	-11 251	-	-11 251	-10 636
<i>Frais d'administration</i>	-1 847	-	-1 847	-1 196
<i>Commissions reçues des réassureurs</i>	-	293	-293	-5 083
Ajustements ACAV (moins-values)	-57	-	-57	-637
Autres charges techniques	-2 545	-	-2 545	-3 077
Résultat technique vie	7 595	-210	7 805	13 474
Participation des salariés			-665	-646
Produits nets des placements hors part du compte technique			4 434	2 425
Résultat de l'exploitation courante			11 574	15 253

Bilan combiné au 31 décembre 2004

1 ACTIF

	2004	2003
Écarts d'acquisition	-	-
Actifs incorporels	898	1 529
Placements des entreprises d'assurances	3 590 698	3 415 035
Terrains et constructions	343 479	364 575
Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	3	-
Autres placements	3 179 367	2 985 971
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	67 849	64 490
Placements représentant les engagements en UC	420 568	408 369
Placements des entreprises du secteur bancaire	-	-
Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	-	-
Autres placements	-	-
Placements des autres entreprises	32 628	27 531
Titres mis en équivalence	9	44
Part des cessionnaires et des rétrocessionnaires dans les provisions techniques	102 378	92 330
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance	67 256	99 383
Créances sur la clientèle des entreprises du secteur bancaire	-	-
Créances sur les entreprises du secteur bancaire	-	-
Autres créances	26 341	21 771
Autres actifs	102 004	125 945
Immobilisations corporelles	14 075	15 863
Autres	87 929	110 082
Comptes de régularisation actif	106 402	104 259
Frais d'acquisition reportés	6 569	6 548
Autres	99 833	97 712
Différence de conversion	-	-
TOTAL DE L'ACTIF	4 449 182	4 296 196

2 PASSIF

	2004	2003
Capitaux propres du groupe	398 804	361 172
Capital social ou fonds équivalents	67 808	71 529
Primes		
Réserves (Report à nouveau)	-20 040	-78 970
Résultat consolidé	34 851	34 628
Autres réserves consolidées	316 185	333 986
Intérêts minoritaires	-269	-20
Passifs subordonnés	-	-
Provisions techniques brutes	3 482 087	3 390 372
Provisions techniques vie	2 678 828	2 569 227
Provisions techniques non vie	803 259	821 145
Provisions techniques en UC	420 568	408 369
Provisions pour risques et charges	3 584	5 139
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance	42 114	38 065
Dettes envers la clientèle des entreprises du secteur bancaire	-	-
Dettes représentées par des titres	-	-
Dettes envers les entreprises du secteur bancaire	-	-
Autres dettes	46 919	40 427
Comptes de régularisation	55 376	52 674
Différence de conversion	-	-
TOTAL DU PASSIF	4 449 182	4 296 196

Annexe aux comptes combinés de l'exercice 2004

Les présents comptes respectent l'obligation faite aux sociétés mutuelles d'assurance et de réassurance d'établir et de publier des comptes dits combinés et ce, conformément aux dispositions de l'article L 345-2 du Code des assurances.

En application des décisions prises par les conseils d'administration des différentes entités concernées, la combinaison des comptes est assurée par la société « Monceau Assurances - Mutuelles Associées d'Assurance », en abrégé « Monceau Assurances », société de réassurance mutuelle constituée entre les principales sociétés d'assurance mutuelles participant à cette combinaison.

Les chiffres indiqués dans la présente annexe sont exprimés en milliers d'euros.

Les faits marquants de l'exercice sont amplement commentés dans le rapport produit par le conseil d'administration. Néanmoins, deux points complémentaires doivent être mentionnés :

β tout d'abord, la Loi de Finances rectificative pour 2004 a modifié le régime fiscal des plus-values à long terme. Les réserves spéciales des plus-values nettes à long terme, jusque-là porteuses d'une fiscalité latente différée, seront virées, lors de l'établissement des comptes sociaux de l'exercice 2005 des sociétés concernées, dans des comptes de réserves libres. En contrepartie, les sociétés devront acquitter une taxe, libératoire de tout impôt dû au titre des plus-values réalisées, de 2,5 % de ces réserves, avec une franchise d'assiette de 500 k€. Cette taxe, inscrite dans les charges de l'exercice 2004, a été estimée à 772 k€ ;

β ensuite, pour la première fois en 2004, il a été procédé à une revue systématique des opérations de réassurance acceptées susceptibles de donner lieu à constitution d'une provision d'égalisation. En conclusion de ces travaux, une dotation de 4.138 k€ a été enregistrée dans les comptes techniques non vie de l'exercice 2004.

1 Périmètre de combinaison

Le périmètre de combinaison de l'exercice 2004 a connu plusieurs modifications ; les plus importantes sont décrites dans le rapport de gestion, à savoir :

β l'entrée de la Comtoise du fait de son admission au statut de mutelle adhérente de l'Umam : cette intégration s'est traduite par une augmentation du chiffre d'affaires combiné en 2004 de 2.019 k€ et des fonds propres comptables au bilan combiné du 31 décembre 2004 de 56 k€.

β la sortie de la Cart, dissoute ;

β la sortie de Groupe Monceau, également dissoute ;

β la sortie de la Ciarl et de la Cima, absorbées par la Mutuelle Centrale de Réassurance.

Ces quatre sorties n'ont, comme expliqué dans le rapport de gestion, aucune incidence sur les comptes combinés de l'exercice.

En outre, sont entrés dans le périmètre :

β un nouveau GIE, Monceau Gestion Immobilier, constitué en 2004 pour reprendre la gestion du patrimoine immobilier du groupe, jusque-là confiée à des sociétés du groupe Vendôme-Rome ;

β la SAS Les Fermes Françaises, par analogie de traitement avec la SAS Domaine de Molière, incluse dans le périmètre de combinaison.

1.1 Intégration globale

Cette méthode est appliquée aux entités suivantes :

β une société de réassurance mutuelle régie par l'article R 322-84 du Code des assurances :

NOMS	ACTIVITÉ	ADRESSE	N° SIRET	APE
Monceau Assurances (combinante)	Réassurance	65 rue de Monceau 75008 Paris	441180957 00017	660F

β Sept sociétés d'assurance mutuelles et une union de mutuelles :

NOM	ACTIVITÉ	ADRESSE	N° SIRET	APE
Mutuelle Centrale de Réassurance (MCR)	Réassurance et Assurance non-vie	65 rue de Monceau 75008 Paris	775364383 00015	660E
Capma & Capmi	Vie	65 rue de Monceau 75008 Paris	775670482 00030	660A
Caisse Industrielle d'Assurance Mutuelle (Ciam)	Non-vie	36 rue de St Pétersbourg 75008 Paris	775670490 00017	660E
Mutuelle d'Assurance de l'Artisanat et des Transports (MAT)	Non-vie	42 rue Armand Carrel 75019 Paris	333672293 00029	660E
Assurance Mutuelle des Constructeurs (AMC)	Non-vie	95 rue d'Amsterdam 75008 Paris	353076359	660E
Union des Mutuelles d'Assurances Monceau (Umam)	Réassurance (Union de Mutuelles Non-vie)	65 rue de Monceau 75008 Paris	784338717 00019	660E
Mutuelle de l'Allier et des Régions Françaises Assurances (MARF)	Non-vie	15 av Théodore de Banville 03000 Moulins	779 038 041	660E
Mudetaf	Non-Vie	75 rue d'Amsterdam 75008 Paris	350 804 00031	660E

β Trois Groupements d'Intérêt Économique :

NOM	ACTIVITÉ	ADRESSE	N° SIRET	APE
Service Central des Mutuelles (Scm)	Gestion des fonctions centrales	36 rue de St-Pétersbourg 75367 Paris	703001875 00011	741J
Fédération Nationale des Groupements de Retraite et de Prévoyance (Fngrp)	Distribution et gestion de produits d'assurance de personnes	36 rue de St Pétersbourg 75367 Paris	305303117 00017	672Z
Monceau Gestion Immobilier (MGI)	Gestion immobilière	65 rue de Monceau 75008 Paris	45134360200012	748K

β Neuf sociétés adhérentes à l'Union des Mutuelles d'Assurance Monceau

NOM	ACTIVITÉ	ADRESSE	N° SIRET	APE
Mutuelle Centrale d'Assurances (MCA)	Non-vie	36 rue de St Pétersbourg 75008 Paris	343070397 00025	660E
Mutuelle d'Assurance du Midi (MAM)	Non-vie	17 allée Jean Jaurès 31000 Toulouse	353454382 00014	660E
Assurances Mutuelles Méditerranéennes (AMM)	Non-vie	27 rue des Infirmières 84000 Avignon	775581143 00010	660E
Mutuelle d'Assurance de Guadeloupe (Mag)	Non-vie	Boulevard Légitimus 97110 Pointe-à-Pitre	387891229 00016	660E
France Réunion Assurance Mutuelle (Fram)	Non-vie	18 rue de la Compagnie des Indes 97400 Saint-Denis	417548237 00011	660E
Mutuelle d'Assurance des Techniciens de l'Éducation Routière (MASTER)	Non-vie	Immeuble l'Arsenal 2 rue de Tenremonde 59800 Lille	383852175 00025	660E
Société Mutuelle d'Assurances des Musiciens et des Métiers de la Musique (SMAMMM)	Non-vie	Immeuble l'Arsenal 2 rue de Tenremonde 59800 Lille	394463400 00033	660E
Mutuelle d'Assurance des Négociants et loueurs de Matériels de travaux publics agricoles et divers (MUTP)	Non-vie	28 rue Chaptal 94340 Joinville-le-Pont	377715693 00018	660E
La Comtoise	Non-vie	24 rue de l'Aigle Noir 70000 Vesoul	77854060900014	660E

β Deux sociétés civiles :

NOM	ACTIVITÉ	ADRESSE	N° SIRET	APE
Monceau Investissement Mobiliers (MIM)	Gestion d'un patrimoine mobilier	65 rue de Monceau 75008 Paris	32649410100016	652E
Société Civile Foncière Centrale Monceau (SCFCM)	Gestion d'un patrimoine foncier	65 rue de Monceau 75008 Paris	31935483300018	702 B

β Neuf sociétés commerciales :

NOM	ACTIVITÉ	ADRESSE	N° SIRET	APE
Monceau Générale Assurances (MGA)	Société anonyme Assurance non-vie	8 rue Saint Honoré 41000 Blois	41408635500024	672Z
Sarp	Société par actions simplifiée Conseil et courtage en réassurance	36 rue de St Pétersbourg 75008 Paris	31083808100043	660 F
Monceau Retraite & Épargne (MR&E)	Société anonyme Assurance vie	65 rue de Monceau 75008 Paris	44313750000015	660 A
Domaines de Molières	Société par actions simplifiée Gestion d'un patrimoine agricole	65 rue de Monceau 75008 Paris	37582032100087	011G
ALSASS	Société par actions simplifiée Courtage d'assurance	9 rue Pierre et Marie Curie 67540 Ostwald	43982346900010	672Z
AgorAssur	SARL Courtage d'assurance	36 rue de Saint-Petersbourg 75008 Paris	32167698300018	672Z
Fermes Françaises	Société par actions simplifiée. Agriculture	Domaine de l'Eysselle 13230 Port Saint Louis du Rhône	06180023100039	011A
SITE (détenue à 50 %)	Société anonyme Entreposage	22-28 rue Henri Barbusse 92110 Clichy	55080096500034	631E
Cyberlibris (détenue à 57%)	Société anonyme Conception et gestion d'une bibliothèque scientifique numérisée	6 Place de la Madeleine 75008 Paris	43827533100017	722C

Les sept premières sociétés sont détenues à 100 % par des sociétés incluses dans le périmètre de combinaison. Le pourcentage de détention de la SITE s'élève à 50 %.

La société Cyberlibris conçoit une bibliothèque numérique devant permettre à ses utilisateurs, étudiants, professeurs d'université, chercheurs et salariés dans le cadre de la formation continue d'accéder à des fonds scientifiques acquis auprès d'éditeurs spécialisés.

1.2 Sociétés combinées par mise en équivalence

Nom	Activité	Adresse	N° Siret	APE
Résolution 20 %	Société anonyme Courtage d'assurance	9 rue Robert 69006 Lyon	44244478200019	672 Z

Résolution est une filiale commune avec April Group, fondée en 2002, spécialisée dans la conception, la distribution et la gestion de risques liés à l'immobilier, des garanties de loyers impayés dans un premier temps. Résolution bénéficie d'une délégation complète de souscription et de gestion accordée par la Ciam, qui intervient pour le moment comme assureur exclusif des affaires souscrites par Résolution.

1.3 Remarques sur l'étendue du périmètre de combinaison

N'ont pas été retenues dans le périmètre les sociétés civiles dont plusieurs sociétés combinées détiennent ensemble la totalité des parts, en raison de leur activité, des principes comptables qui leur sont applicables, notamment lorsqu'elles sont utilisées comme support de contrat à capital variable ; le maintien de ces sociétés civiles en dehors du périmètre de combinaison ne modifie pas de manière significative la physionomie des comptes combinés : il s'agit de la Société Civile Centrale Monceau (SCCM) et de Monceau Investissements Immobiliers (MII).

Les sociétés suivantes : la Cocoma, les SCI Rемаupin, Tarbes Adour, Investipierre, des Minimes, de l'Industrie, détenues, parfois majoritairement, par le groupe, n'ont pas été intégrées à la combinaison, car n'ayant pas d'incidence significative sur les capitaux propres et le résultat combiné.

N'est pas non plus prise en compte dans la combinaison la société Vendôme-Rome Assurance Holding, détenue à 42 % par Sarp, mais contrôlée par le groupe immobilier Vendôme-Rome. Des discussions sont en effet toujours en cours pour une cession au groupe Vendôme Rome de la participation détenue par Sarp. La conclusion de cette négociation marquera la fin de la coopération amorcée entre les deux groupes dans le domaine de l'assurance. Vendôme-Rome Assurance Holding, qui détient la totalité du capital de deux cabinets de courtage, a enregistré un résultat déficitaire de 200 k€ en 2004 (contre un bénéfice de 251 k€ en 2003), et disposait au 31 décembre 2004 de capitaux propres égaux à 4.008 k€.

Enfin, la Mutuelle d'Assurance des Professionnels de l'Etanchéité (M.A.P.E.) qui bénéficie du statut de mutuelle associée de la Mutuelle Centrale de Réassurance n'est pas intégrée dans les comptes combinés ; son intégration ne modifierait pas de façon significative leur physionomie.

2 Principes comptables et méthodes d'évaluation

2.1 Principes et méthodes de combinaison

Les comptes combinés de cet exercice respectent les dispositions du décret N° 94-481 du 8 juin 1994 et l'arrêté du 20 juin 1994 transposant la directive N° 91-674/CEE du 19 décembre 1991 concernant les comptes sociaux et combinés des entreprises d'assurance, l'arrêté du 19 avril 1995 portant modification des règles de constitution de certaines provisions techniques d'assurance et le règlement 2000.05 du CRC.

2.2 Principes et méthodes de combinaison

2.2.1 Clôture des comptes

Les Sociétés retenues dans le périmètre de combinaison clôturent leurs comptes sociaux au 31 décembre. Ces derniers ont été établis conformément aux articles 8 et 16 du Code de commerce en tenant compte des dispositions particulières du Code des assurances.

2.2.2 Informations sur le choix des méthodes utilisées

2.2.2.1 Valeurs mobilières à revenus fixes

Les obligations et autres valeurs à revenus fixes sont retenues pour leur prix d'achat, net des coupons courus à l'achat. La différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement est rapportée au résultat. Lorsque le prix d'achat de ces titres est supérieur à leur prix de remboursement, la différence est amortie sur la durée de vie résiduelle des titres. Lorsque le prix d'achat est inférieur à leur prix de remboursement, la différence est portée en produit sur la durée de vie résiduelle des titres. S'agissant des obligations indexées sur l'inflation, la variation, du fait de l'inflation, de la valeur de remboursement entre deux dates d'inventaire est reprise dans les produits (ou charges) de l'exercice.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond au dernier cours coté au jour de l'inventaire ou, pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché.

2.2.2.2 Actions et autres titres à revenus variables

Les actions et autres titres à revenus variables sont retenus pour leur prix d'achat, hors intérêts courus. La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond :

- β au dernier cours coté au jour de l'inventaire, pour les titres cotés ;
- β à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché, pour les titres non cotés ;
- β au dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire pour les actions de sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds communs de placement.

2.2.2.3 Placements représentant les engagements en Unités de Compte

Ils sont retenus à leur valeur de réalisation à la date de la clôture des comptes.

2.2.3 Évaluation des placements

Les valeurs de placement détenues sont évaluées conformément aux règles du Code des assurances.

En application des recommandations du Conseil National de la Comptabilité, pour les actifs évalués conformément aux dispositions de l'article R 332-20 du Code des assurances, il est constitué une provision pour dépréciation à caractère durable ligne par ligne lorsque, pendant 6 mois au moins, la valeur vénale de l'actif est inférieure à 80 % de son prix de revient, et se trouve toujours dans cette situation à la date de l'inventaire.

Une provision pour dépréciation à caractère durable est également constituée pour les actifs faisant l'objet d'une telle provision à l'inventaire précédent. Si l'actif est destiné à être cédé, la provision constituée est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur vénale. Dans le cas contraire, la provision est égale à la différence entre le prix de revient et la valeur vénale multipliée par 1,159 (1,188 en 2003), coefficient calculé en supposant une durée de détention de 5 ans, et une revalorisation annuelle de l'actif aux taux sans risque de 3 % par an (3,50 % en 2003). Toutes les entreprises d'assurance incluses dans le périmètre de combinaison ont appliqué strictement cette règle.

Les provisions pour risque d'exigibilité, qui, même si elles sont classées parmi les provisions techniques, s'apparentent à des provisions pour dépréciation d'actif, sont, en application du règlement en date du 23 novembre 2004 du Conseil national de la comptabilité, à compter de l'exercice 2004, intégrées dans les capitaux propres, sauf lorsqu'elles sont constituées dans le cadre de la gestion des régimes de retraite en points régis par l'article L 441-1 du Code des assurances.

Les provisions constituées dans les comptes sociaux ont été reclassées dans les capitaux propres à l'ouverture de l'exercice 2004, et les reprises sur les provisions enregistrées dans les comptes sociaux retraitées pour l'établissement des comptes combinés, à l'exception des mouvements ayant affecté les provisions constituées dans le cadre des régimes de retraite en points régis par l'article L 441-1 du Code des assurances.

2.2.4 Provisions techniques Vie

Le règlement 2000-05 du Conseil de la Règlementation Comptable prévoit que les provisions mathématiques sont calculées en utilisant une méthode dite «préférentielle», à partir des tables de mortalité en vigueur, et en actualisant les flux en fonction des taux de rendement prévisionnels prudemment estimés des actifs figurant en représentation des engagements règlementés.

Le montant des provisions mathématiques et techniques vie constituées dans les comptes sociaux des sociétés vie incluses dans le périmètre de combinaison est repris à l'identique dans les comptes combinés. Les taux utilisés par ces sociétés ne conduisent pas à une sous-estimation des provisions telles qu'elles auraient été calculées par la méthode préférentielle.

En outre, les provisions de rentes viagères, autres que celles relevant des contrats collectifs régis par le livre IV, chapitre 4 du Code des assurances, sont depuis l'inventaire 2002 calculées avec la table prospective des rentes viagères pour les rentes en constitution, avec les tables par génération pour les rentes en service. Il n'y a donc plus lieu de procéder à retraitement sur ce poste du bilan.

Enfin, les sociétés d'assurance vie intégrées dans le périmètre de combinaison distribuent des contrats dont les chargements compris dans les cotisations versées sont pratiquement égaux aux frais d'acquisition. En conséquence, les frais d'acquisition de ces contrats n'ont pas été reportés. L'étalement de ces frais d'acquisition sur les marges futures, préconisé par le règlement 2000-05 du CRC, n'aurait pas d'effet significatif sur les fonds propres et le résultat combinés ; en revanche, la mise en oeuvre de la méthode induirait un coût de gestion disproportionné.

2.2.5 Provisions techniques non-vie

Les provisions constatées dans les comptes sociaux des entreprises participant à la combinaison des comptes sont reprises sans modification. En particulier, lorsque des déséquilibres tarifaires par branche ministérielle justifient la constitution, par certaines sociétés, de provisions pour risques en cours, le calcul n'est pas repris pour compenser ces insuffisances tarifaires avec les excédents techniques qui pourraient apparaître pour les mêmes branches, dans les comptes d'autres sociétés inscrites dans le périmètre.

2.2.6 Opérations de réassurance

Les opérations d'acceptation en réassurance en provenance des cédantes ont été comptabilisées sans décalage dans les comptes des cessionnaires. Les comptes non reçus à la date de clôture de l'inventaire sont estimés conformément aux dispositions de l'article R 332-18 du Code des assurances.

2.2.7 Monnaies étrangères

Les modes et méthodes d'évaluation retenus sont ceux définis par l'article R 341-7 du Code des assurances, imposant notamment de convertir les opérations en devises en euros d'après les cours de change constatés à la date de clôture des comptes. Les écarts de change sont enregistrés dans le compte de résultat.

2.2.8 Impôts différés

En raison de leur caractère peu significatif, il n'est pas enregistré d'impôt différé à payer au passif du bilan. En revanche, l'administration fiscale ayant admis les positions prises par Capma & Capmi et reconnu l'existence d'un important report fiscal déficitaire, l'impôt correspondant a été inscrit à l'actif du bilan (pour un montant de 7.380 k€). Pour les autres sociétés, l'existence de reports fiscaux déficitaires n'a pas donné lieu à inscription d'une créance à l'actif, soit en raison de leur caractère peu significatif, soit par application du principe de prudence.

2.2.9 Réserves

Les réserves réglementées ont été maintenues dans les capitaux propres.

Les réserves de capitalisation enregistrées dans les comptes sociaux sont inscrites dans les réserves propres, à l'exception de la réserve constituée jusqu'en 1996 dans le cadre du régime collectif de retraite géré par Capma & Capmi lors de la réalisation de plus-values sur cession d'actifs obligataires. Cette partie de la réserve de capitalisation est reclassée en provisions mathématiques. Le montant inscrit dans les capitaux propres ne devant pas dans un avenir prévisible être repris dans les résultats des comptes sociaux des sociétés concernées, il n'a été constaté ni droit des assurés, ni impôt différé du fait du retraitement de cette partie de la réserve de capitalisation.

2.2.10 Engagements hors bilan

Cette rubrique reprend principalement les engagements donnés aux cédantes dans le cadre de l'activité de réassurance.

Jusqu'à présent, il n'a pas été fait application de la méthode préférentielle pour enregistrer les engagements conventionnels qui naissent lors du départ à la retraite des collaborateurs.

2.3 Retraitements de combinaison

Les comptes combinés respectent les dispositions de l'article R 345-3 du Code des assurances qui prévoient l'élimination générale des créances et des dettes réciproques entre entités incluses dans le périmètre de combinaison.

2.3.1 Homogénéisation des comptes sociaux

Les comptes sociaux des GIE sont présentés selon les règles édictées par le code des assurances dans la mesure où leurs adhérents sont, dans leur quasi-totalité, des sociétés d'assurance.

2.3.2 Réserve de capitalisation

Les mouvements sur la réserve de capitalisation enregistrés dans les comptes sociaux sont retraités en résultat dans les comptes combinés, à l'exception de la réserve de capitalisation constituée sur les contrats régis par l'article L 441-1 du Code des assurances.

2.3.3 Réassurance interne

Les relations de réassurance interne entre Monceau Assurances et ses adhérents sont matérialisées par un traité de réassurance, dit «traité d'adhésion», établi sur le même modèle pour tous les adhérents.

Les cessions proportionnelles des mutuelles adhérentes sont réparties entre la MCR et Monceau Assurances, alors que la réassurance non proportionnelle est assumée par la MCR seule. La MCR cède à Monceau Assurances, en vertu des traités d'adhésion, une quote-part des traités proportionnels acceptés des adhérents de Monceau Assurances

2.3.4 Plus et moins-values de cessions intra-groupe

Conformément aux dispositions de l'article R 345-3 du Code des assurances, les plus et moins-values réalisées sur des cessions de placements représentatifs de provisions techniques ont été maintenues dans les comptes combinés.

2.3.5 Prêts et emprunts intra-groupe

Le traité d'adhésion à Monceau Assurances prévoit l'intervention de cette société au bénéfice de ses adhérents lorsqu'ils rencontrent des difficultés en matière de solvabilité ou de couverture des engagements réglementés. Les opérations réalisées par Monceau Assurances dans le cadre de ce traité et de ses missions statutaires (souscription aux emprunts pour fonds social complémentaire, prêts subordonnés ou mise à disposition de titres dans le cadre des articles 1892 et suivants du Code civil) sont éliminées.

Les prêts antérieurement accordés par la MCR aux mutuelles associées et subsistant à la date d'inventaire ont été retraités dans les comptes. Les charges et produits financiers y afférents sont éliminés, ainsi que les éventuelles provisions pour dépréciation concernant lesdits prêts.

2.3.6 Opérations des groupements d'intérêt économique

L'élimination des comptes courants réciproques entre les GIE et leurs adhérents permet l'intégration des actifs immobilisés des GIE dans les comptes combinés.

2.3.7 Autres opérations internes

Sont également éliminés pour les besoins de la combinaison :

- ⊗ les dividendes versés par des sociétés incluses dans le périmètre de combinaison à d'autres sociétés elles-mêmes incluses dans ce périmètre ;
- ⊗ les provisions portant sur les opérations intra-groupe.

3 Informations sur les postes de résultat et de bilan

3.1 Compte technique de l'assurance non-vie

3.1.1 Chiffre d'affaires

	Exercice 2004			Exercice 2003		
	Affaires directes	Acceptations	Total	Affaires directes	Acceptations	Total
Chiffre d'affaires brut	196 676	118 091	314 767	196 406	117 829	314 235
Primes cédées ou rétrocédées	22 436	19	22 455	23 061	1	23 062
Chiffre d'affaires net	174 240	118 072	292 312	173 345	117 828	291 173

3.1.2 Cessions et Rétrocessions

	Exercice 2004			Exercice 2003		
	Affaires directes	Acceptations	Total	Affaires directes	Acceptations	Total
Primes cédées	22 436	19	22 455	23 061	1	23 062
Variation des provisions de P.N.A à la charge des réassureurs	442	-	442	6	228	234
Autres produits techniques	39	-	39	-	-	-
Variation des provisions de sinistres à la charge des réassureurs	-1 947	-2 808	-4 755	669	5 179	5 848
Prestations et frais payés à la charge des réassureurs	-8 149	-4 434	-12 583	-15 079	-9 432	-24 511
Commissions de réassureurs	-681	-205	-886	-164	-767	-931
Résultats techniques	12 141	-7 428	4 712	8 493	-4 792	3 701
Intérêts versés aux réassureurs	7	297 529	297 536	10	153 304	153 314
Valeurs remises en nantissements des cessions	38 201	17 470	55 671	8 286	21 045	29 331

3.1.3 Provisions techniques à la clôture

	Exercice 2004			Exercice 2003		
	Affaires directes	Acceptations	Total	Affaires directes	Acceptations	Total
Provisions de primes non acquises						
Brutes	31 523	14 046	45 569	35 388	16 713	52 101
Cédées	127	44	171	86	44	130
Nettes	31 397	14 002	45 399	35 302	16 669	51 971
Provisions de sinistres						
Brutes	332 102	425 587	757 689	359 798	409 246	769 044
Cédées	49 252	28 508	77 760	40 920	25 398	66 318
Nettes	282 850	397 079	679 929	318 878	383 848	702 726

3.2 Compte technique de l'assurance vie (affaires directes)

3.2.1 Chiffre d'affaires

	Exercice 2004	Exercice 2003	Variation
Chiffre d'affaires brut	150 672	122 941	+ 22,6%

3.2.2 Provisions techniques à la clôture

	31 décembre 2004	31 décembre 2003
Provisions techniques	2 678 828	2 569 226
Provisions techniques relatives aux contrats en unités de compte	420 568	408 369
Total	3 099 396	2 977 595

3.3 Produits financiers nets de charges

La prise en compte dans les comptes sociaux des écarts constatés entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement de titres à revenu fixe figure dans les comptes combinés pour 4.910 k€ en "Autres produits de placements" et 5.546 k€ en "Autres charges de placements", contre respectivement 2.008 k€ et 347 k€ en 2003.

Libellé	Non Vie	Vie	Autres	Total 2004	Total 2003
Revenu des placements	26 805	123 740	157	150 702	154 778
Autres produits des placements	9 041	5 842	4 234	19 117	27 454
Profits provenant de la réalisation des placements	8 569	29 837	155	38 561	33 222
Ajustement ACAV (Plus values)	-	21 099	-	21 099	28 026
Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts	-1 520	-924	-258	-2 702	-2 694
Autres charges des placements	-5 940	-8 029	-	-13 969	-8 117
Pertes provenant de la réalisation des placements	-3 739	-6 281	-20	-10 040	-21 579
Ajustement ACAV (Moins values)	-	-57	-	-57	-637
TOTAL	33 217	165 227	4 268	202 713	210 453

3.4 Frais généraux

Les frais généraux propres des sociétés intégrées dans la combinaison, à l'exclusion des commissions versées aux apporteurs ou cédantes, s'élèvent à 58.254 k€ contre 57.390 k€ en 2003.

Cette progression des frais généraux propres s'explique par l'entrée de la Comtoise dans le périmètre de combinaison. À périmètre comparable, les frais généraux ont régressé de 0,3 %.

Par activité et par destination, ces frais propres se ventilent comme suit :

FRAIS NON VIE	2004	2003	Variation	2003 (Périmètre 2004)	Variation
Coût d'acquisition	17 101	16 141	+ 5,9%	16 813	+ 1,7%
Gestion des prestations	8 023	7 452	+ 7,7%	7 599	+ 5,6%
Administration	7 676	8 798	- 12,8%	8 921	- 14%
Autres charges	8 556	8 957	- 4,5%	9 080	- 5,8%
Gestion des placements	466	351	+ 32,8%	351	+ 32,8%
Total	41 822	41 699	+ 0,30 %	42 764	- 2,2 %

FRAIS VIE	2004	2003	Variation
Coût d'acquisition	10 785	10 120	+ 6,6%
Gestion des prestations	1 121	1 133	- 1,1%
Administration	1 624	1 110	+ 46,3%
Autres charges	2 545	2 697	- 5,6%
Gestion des placements	356	630	- 43,5%
Total	16 431	15 690	+ 4,7%

TOTAL DES FRAIS	2004	2003	Variation	2003 (Périmètre 2004)	Variation
Coût d'acquisition	27 886	26 261	+ 6,2%	26 933	+ 3,5%
Gestion des prestations	9 145	8 585	+ 6,5%	8 732	+ 4,7%
Administration	9 300	9 909	- 6,1 %	10 032	- 7,3 %
Autres charges	11 101	11 654	- 4,7%	11 777	- 5,7%
Gestion des placements	822	981	- 16,2%	981	- 16,2%
Total	58 254	57 390	+ 1,5 %	58 455	- 0,3 %

Le classement des charges de gestion s'effectue dans les cinq destinations suivantes :

- ß les frais de règlement des sinistres qui incluent notamment les frais des services règlement ou exposés à leur profit, les frais de contentieux liés aux sinistres ;
- ß les frais d'acquisition qui incluent notamment les frais des services chargés de l'établissement des contrats ou exposés à leur profit ;
- ß les frais d'administration qui incluent notamment les frais des services chargés de la surveillance du portefeuille, de la réassurance acceptée ou cédée ou exposés à leur profit ;
- ß les charges de placement qui incluent notamment les frais des services de gestion des placements ;
- ß les autres charges techniques qui regroupent les charges ne pouvant être affectées ni directement, ni par application d'une clé à l'une des destinations ci-dessus, notamment les charges de direction générale.

3.5 Effectifs

Les sociétés adhérentes de Monceau Assurances, leurs deux filiales communes Monceau Générale Assurances et Monceau Retraite & Épargne, et les GIE de moyens communs constitués entre eux (le Service central des mutuelles et la Fédération nationale des groupements de retraite et de prévoyance), employaient ensemble 305 personnes au 31 décembre 2004.

Par statut, l'évolution de ces données est résumée dans le tableau suivant :

	31 décembre 2004	31 décembre 2003
Direction	16	15
Cadres	134	130
Employés	155	163
Total	305	308

3.6 Évolution des capitaux propres

Libellé	Montant au 31/12/2003	Augmentation	Diminution	Montant au 31/12/2004
1a Fonds d'établissement et fonds social complémentaire	71 529	2 127	5 848	67 808
1c Réserve de réévaluation	886	-	-	886
1d Autres réserves	333 100	3 332	21 133	315 298
Réserves spéciales plus-values nettes à long terme	31 392	-	-	31 392
Réserve de capitalisation	-	-	-	-
Réserve statutaires	21 693	3 332	-	25 024
Réserve pour remboursement d'emprunt	1	-	-	1
Autres	280 015	-	21 133	258 882
1e Report à nouveau	-78 970	58 930	-	-20 040
Résultat de l'exercice	34 628	224	-	34 851
TOTAL	361 172	64 612	26 981	398 803

3.7 Passifs subordonnés

Néant

3.8 Provisions pour risques et charges

Conformément aux accords professionnels des 2 février 1995, 7 juillet 1995 et 28 décembre 1995, le Régime de Retraite Professionnel a été fermé, et des provisions techniques constituées pour couvrir l'intégralité des droits acquis au 31 décembre 1995 par les salariés du secteur. Les sociétés d'assurance ont eu la possibilité d'acquitter leur part dans la provision technique du régime en une fois ou d'étaler le règlement. Plusieurs des entreprises inscrites dans le périmètre de combinaison ont acquitté la totalité de leur dû. Le montant résiduel des provisions enregistrées dans les comptes combinés pour couvrir les sommes restant à payer s'élève à 417 k€, contre 648 k€ à la fin 2003.

3.9 Placements (*)

31 décembre 2004			31 décembre 2003		
Valeur nette comptable	Valeur vénale	Différence	Valeur nette comptable	Valeur vénale	Différence

Terrains et constructions	490 052	517 413	27 361	515 113	525 069	9 956
Titres mis en équivalence	9	9	-	44	44	-
Obligations	2 322 783	2 437 398	114 615	2 405 733	2 501 495	95 762
Actions	1 130 306	1 148 331	18 025	817 555	816 537	-1 018
Prêts	21 861	21 861	-	37 191	37 191	-
Dépôts espèces chez cédants	74 859	75 095	236	70 826	71 046	220
Autres dépôts espèces	4 032	4 032	-	4 518	4 518	-

TOTAL	4 043 903	4 204 139	160 236	3 850 980	3 955 900	104 920
--------------	------------------	------------------	----------------	------------------	------------------	----------------

(*) y compris les placements représentant les provisions techniques afférentes aux Contrats Vie en unités de compte.

La réalisation de plus-values latentes donnerait naissance à des droits en faveur des bénéficiaires de contrats et des actionnaires minoritaires ainsi qu'à des impositions.

Dans ce tableau, ne sont pas déduites des valeurs nettes comptable, les surcotes / décotes calculées pour les valeurs mobilières à revenu fixe conformément à l'article R 322-19 du Code des assurances, enregistrées en comptes de régularisation pour un montant net de 41.573 k€ contre 36.640 k€ à la fin 2003.

Pour apprécier les plus-values latentes sur actifs, il convient de tenir compte de ces éléments. Ces plus-values latentes ressortent ainsi à 201.809 k€ au 31 décembre 2004 (141.235 k€ au 31 décembre 2003).

3.10 Engagements hors bilan

Engagements reçus : néant

Engagements donnés :

Engagements donnés	31 décembre 2004	31 décembre 2003
Avals, cautions et garanties de crédit donnés	1 903	3 184
Titres et actifs acquis avec engagement de revente	-	-
Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	309 231	311 612
Autres engagements donnés	-	-
TOTAL	311 134	314 796

Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et r�trocessionnaires (1)	55 671	22 701
--	--------	--------

(1) Le montant 2003 ne comprenait pas la Marf dont le montant  tait de 41.253 k 

1 + 1 + 1 font plus en commun





mutuelles associées
Monceau
Assurances

1 + 1 + 1 font plus en commun

Monceau Assurances mutuelles associées

Société de réassurance mutuelle

Entreprise régie par l'article R 322 - 84 du Code des assurances

Siège social : 65, rue de Monceau - 75008 Paris

Siège administratif : 36, rue de Saint-Pétersbourg - B.P. 677 - 75367 Paris cedex 08

Tél. : 01 49 95 79 79 - Fax : 01 40 16 43 21

www.monceauassurances.com